

IPES



L'agriculture urbaine est un concept dynamique qui intègre une variété de systèmes de subsistance allant de la production à la transformation à une agriculture entièrement commerciale. Elle se déroule en différents lieux dans diverses conditions sociopolitiques. Cette diversité de l'agriculture urbaine est un de ses principaux attributs puisqu'elle peut être adaptée à une large gamme de situations urbaines et aux besoins d'une multitude d'acteurs.

Editorial

René van Veenhuizen
Editeur

L'agriculture urbaine peut avoir une contribution significative dans les objectifs sociaux, économiques et écologiques du développement urbain durable. Cependant, beaucoup d'agriculteurs urbains, à travers le monde, interviennent dans ce domaine sans qu'il y ait une reconnaissance formelle de leur principale activité de subsistance et il leur manque également le soutien structurel de politiques et réglementations municipales appropriées. De nouvelles règles et réglementation sont nécessaires pour développer le potentiel de l'agriculture dans les villes et réduire les risques qui lui sont liés. Le défi consiste à faire de l'agriculture urbaine une partie intégrante du développement urbain

durable et de la valoriser en tant qu'avantage social, économique et environnemental plutôt que comme un problème.

L'attention accordée à l'agriculture urbaine est cependant croissante aussi bien dans les villes du Nord que dans celles du Sud et le nombre de villes en train de réviser leurs politiques ou de formuler de nouvelles politiques et programmes d'actions sur l'agriculture urbaine est en rapide évolution.

Pour soutenir ces initiatives, ce numéro du Magazine Agriculture Urbaine a pour objectif de fournir des perspectives conceptuelles et méthodologiques, des exemples pratiques et l'élaboration de plans d'actions en matière d'agriculture urbaine. Ce numéro contient des articles portant sur des villes à travers le monde et d'autres articles qui systématisent les expériences.

Une politique peut être définie comme un ensemble d'actions



Un séminaire sur l'agriculture urbaine tenu à Valadares

DANS CE NUMERO

- 03 Politiques municipales et agriculture urbaine
- 18 De la prise de conscience à l'action: les politiques d'agriculture urbaine à Accra (Ghana)
- 23 Cadre d'orientation et pratique de l'agriculture urbaine à Bulawayo
- 28 Actions concrètes : Le programme d'assistance à l'agriculture urbaine de la ville de Cape Town
- 34 Politiques de sécurité alimentaire à Chicago
- 36 Un cadre politique pour l'agriculture urbaine à Rosario
- 38 Les aspects réglementaires et juridiques de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest francophone : de la marginalisation à la légitimation
- 47 Synthèse des études de cas sur le financement de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest

adoptées par un gouvernement pour induire des changements dans les décisions et comportements des acteurs d'une société donnée en vue d'atteindre certains buts. Une politique est souvent considérée comme un ensemble de lois et règlements, cependant cette notion est plus large et les auteurs font un plaidoyer pour le développement d'une politique globale qui utilise la coordination de divers instruments politiques comprenant des mesures légales, économiques, éducationnelles et de planification, aussi bien que des procédures de mise en œuvre et de suivi appropriées. Tout au long de ce magazine, le mot politique sera compris à la fois comme un document de politique et le développement de cette politique ainsi que sa mise en œuvre.

La contribution faite par de ZEEUW et autres présente d'importants facteurs à prendre en compte dans la formulation d'une politique en matière d'agriculture urbaine et offre une vue d'ensemble de mesures politiques possibles liées à chacune de ces questions centrales. Elle soutient le point de vue selon laquelle les décideurs en matière d'agriculture urbaine peuvent contribuer de manière substantielle au développement d'une agriculture urbaine sûre et durable.

La gestion d'une ville est une tentative de gestion d'un fait spontané. Les villes émergent, se développent et évoluent en tant que résultat d'un grand nombre de décisions individuelles sur la question de savoir où vivre, travailler,

installer une entreprise, comment avoir des sources d'approvisionnement, des lieux de loisirs, obtenir une éducation etc. (...) ce sont des interconnexions qui rendent une ville attrayante... (Chris Webster, in Van Dijk, 2006).

Les politiques sont développées dans des lieux bien spécifiques d'une ville qui diffère selon les cas. C'est un processus de lobbying, de plaidoyer, de réseautage qui rassemble les personnes indiquées, la recherche, le packaging etc. qui, dans sa forme idéale, se transforme en processus itératif de résolution de problèmes - consultation, conception, soumission de propositions, approbation de la politique, mise en œuvre- Bourque, 2000).

Un des articles de ce magazine aborde le processus de formulation de la politiques, illustré par des expériences de partenaires du RUAF qui contribuent depuis 2005 à ce qu'on appelle les processus Multi Stakeholder Policy Making and Action Planning (MPAP) -**Processus Participatif de Planification de Formulation de Politiques (3PFP)** - dans 12 villes. Dubelling et De Zeeuws présentent un aperçu de la méthodologie et présentent les leçons apprises de ces processus de planification participative. Appliquer une approche de planification multi acteurs augmente la probabilité d'identification et de mise en œuvre réussie de stratégies efficaces pour le développement d'une agriculture sûre et durable.

Cependant, les autorités locales doivent avoir à l'esprit que cela implique des coûts et que certains prérequis doivent être pris en compte. D'un autre point de vue, les agriculteurs urbains peuvent créer des solutions innovantes à beaucoup de besoins urbains pour des investissements relativement modestes.

References

- Bourque, M. 2000. Policy Options for Urban Agriculture. In: Bakker, N., M. Dubbeling, S.Guendel, U. Sabel Koschella, H. de Zeeuw (eds.). 2000. Growing Cities, Growing Food, Urban Agriculture on the Policy Agenda. DSE, Feldafing Germany, 183-208.
- Webster, C. 2006. Foreword. In: Dijk van, M.P. 2006. Managing Cities in Developing Countries; the theory and practice of urban management.

Politiques municipales et agriculture urbaine

Les autorités municipales, comprenant que l'agriculture urbaine peut contribuer à l'atteinte d'un certain nombre de leurs objectifs politiques, cherchent souvent à faciliter son développement par le biais de politiques proactives et de stratégies d'intervention qui développent ses avantages socio-économiques et nutritionnels tout en réduisant les risques sanitaires et environnementaux qui lui sont associés. Ainsi, les décideurs au niveau municipal et les institutions d'appui peuvent contribuer substantiellement au développement d'une agriculture urbaine sûre et durable.



Jardin scolaire à Lima

Cet article présente une série de thèmes importants à prendre en compte dans la formulation de politiques liées à l'agriculture urbaine et des lignes de conduite possibles pour chacun de ces thèmes. Les lignes de conduite préconisées ont été identifiées et appliquées durant la décennie passée par les décideurs et les praticiens dans le domaine de l'agriculture urbaine et présentées au cours de diverses conférences internationales et régionales et d'ateliers thématiques .

Ces thèmes et mesures politiques connexes peuvent être catégorisés ainsi qu'il suit :

- Création d'un environnement favorable à l'agriculture urbaine et son acceptation formelle comme forme d'utilisation du foncier urbain.
- Promotion de l'accès au foncier urbain vacant et la sécurité de la propriété foncière
- Offre de services d'appui adéquats pour développer la productivité et la viabilité économique de l'agriculture urbaine

- Prise de mesures pour minimiser les risques sanitaires et environnementaux associés à l'agriculture urbaine.

Chacun de ces thèmes sera discuté plus en détail dans ce qui suit.

CREATION D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE FAVORABLE

Révision des politiques et réglementations existantes

La reconnaissance formelle de l'agriculture urbaine comme forme légitime d'utilisation du foncier urbain est une première étape décisive dans la direction d'une réglementation et d'une facilitation effective de son développement. Les politiques et lois relatives à l'agriculture urbaine (ainsi que des politiques sectorielles qui incluent des normes et des règles sur les questions relatives à la santé, à l'environnement, etc.) devront être révisées afin d'identifier et, subséquemment, de lever les restrictions légales (non fondées) qui pourraient exister.

Une autre étape essentielle est d'intégrer l'agriculture urbaine en tant que catégorie distincte d'utilisation du foncier dans les plans d'occupation des sols et changer la catégorisation des zones de sorte à la prendre en compte.

Henk de Zeeuw, Marielle Dubbeling,
Joanna Wilbers et René Van Veenhuizen
ETC - Agriculture urbaine
e-mail:h.dezeeuw@etcnl.nl

« L'agriculture urbaine est principalement une activité informelle à Maranguape, introduite dans la ville par des travailleurs migrants. Elle doit cependant être intégrée dans la planification des autorités municipales comme partie intégrante du Plan Directeur de Développement Urbain »

Raimundo Marcelo Carvalho da Silva, Maire de Maranguape, Brésil.

Les villes de Kampala (Ouganda), Dar es Salaam (Tanzanie), Havane (Cuba), et Harare (Zimbabwe) ont toutes récemment révisé leurs lois et réglementations ou, sont en train de le faire afin de remplacer les textes coloniaux et les standards sanitaires internationaux qui étaient perçus comme excessifs, imprévisibles et inappropriés aux conditions locales.

Winnie Makumbi, Ministre de la Ville de Kampala en charge du Bien-Être Social, du Développement Communautaire et du Patrimoine Historique Bâti reconnaît :

Des changements institutionnels adaptés

« Nos textes juridiques sont obsolètes...ils ne prennent pas en compte que beaucoup de résidents tirent leur subsistance de l'agriculture urbaine. Nous nous sommes rendus compte qu'il nous appartient à nous leaders politiques d'initier les changements de politiques qui appuieront les pratiques en matière d'agriculture urbaine.»

Une seconde étape importante est la création de services administratifs en charge de l'agriculture urbaine.

Traditionnellement, les politiques sectorielles ont été conçues selon la conviction que l'agriculture concerne la sphère rurale et doit être sous la responsabilité d'institutions autres qu'urbaines et que la majorité des

organisations agricoles n'opèrent pas dans un espace urbain (Tacoli, 2001). En conséquence, l'agriculture urbaine ne bénéficie, à ce jour, que de peu d'attention en matière de planification et d'appui à son développement, ou alors, souffre de juridictions contradictoires. Au même moment, les agriculteurs urbains ne sont pas toujours certains de leur département, organisation ou programme de tutelle.

Les autorités municipales peuvent jouer un rôle clé pour palier ce manque en :

- Choissant un département ou une institution de tutelle en matière d'agriculture urbaine ; un changement dans le mandat institutionnel de cette organisation est souvent nécessaire et bien souvent un département, une unité ou un service spécial dédié à l'agriculture urbaine devra être mise en place au sein de cette institution de tutelle. Plusieurs villes, à l'instar de Nairobi et d'Accra ont mis sur pied un département «agriculture urbaine». A Maria del Triunfo à Lima (Pérou) un service chargé de l'agriculture urbaine a été créé au sein du Département chargé du Développement Economique (avec un budget annuel de 50 000 US\$), pendant qu'au même moment, l'agriculture urbaine était incluse en tant que domaine prioritaire dans le Plan de Développement Economique Concerté (2001-2010). La ville de Rosario a

mis en place en 2001 son Secrétariat à la Promotion Sociale qui est responsable du nouveau Programme d'Agriculture Urbaine et son personnel est passé d'un à plusieurs employés à plein temps au cours des cinq dernières années.

- En établissant un comité interdépartemental sur la production et la consommation alimentaire urbaine afin de développer la coordination et l'implication institutionnelle. A Cape Town, Afrique du Sud, un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied en 2002 pour coordonner les activités d'agriculture urbaine de plusieurs départements provinciaux et municipaux et faciliter une politique de développement intégrée. A Bulawayo, Zimbabwe, un Comité Interdépartemental a été créé pour coordonner les activités des divers services municipaux qui s'activent dans ce domaine (planification urbaine, santé, finance, etc.)

Mécanisme de participation et de dialogue

La participation d'une large gamme d'acteurs améliore la qualité de conception de politiques et de programmes et renforce l'engagement pour leur mise en œuvre. De ce fait, il est aussi important d'encourager la participation directe des (différents types) agriculteurs urbains dans la formulation de politiques et de planification d'actions aussi bien que de stimuler le dialogue entre les



Groupe de travail lors d'un forum municipal à Valadates

organisations gouvernementales et celles de la société civile.

L'acceptation de l'agriculture urbaine comme usage légitime du foncier urbain est cruciale

Ceci peut être fait, entre autres manières, en mettant en place une plateforme d'acteurs multiples et un groupe de travail sur l'agriculture urbaine qui effectue l'analyse conjointe de la présence, du rôle, des problèmes et des perspectives de développement de l'agriculture urbaine au sein de la ville. Ce groupe de travail coordonne le processus interactif de formulation des politiques et de planification pour la mise en œuvre des programmes d'actions par les divers acteurs comme c'est le cas dans le programme RUAFF-CCF (voir article de Dubelling ainsi que les sections réservées aux villes pilotes sur le site web du RUAFF : www.ruaf.org) et dans beaucoup d'autres villes. A Governodor Valadares, au Brésil,

un forum municipal sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire a été mise en place.

Le forum rassemble plus de cent représentants (hommes et femmes) choisis par la communauté. Des associations de quartiers, des écoles publiques, des universités et des membres de facultés, des représentants de l'église et des secrétariats du gouvernement (environnement et agriculture, planification, des représentants de municipalité) y participent également. Un premier évènement du forum a d'abord servi à présenter les résultats d'une analyse de la situation de l'agriculture urbaine à identifier les questions et objectifs clés pour son développement ultérieur. Lors des réunions suivantes, un plan d'actions et une politique de la ville en matière d'agriculture urbaine ont été développés ; aussi les stratégies de mise en œuvre et les rôles et contributions des divers acteurs ont-ils été définis. Le forum continue de jouer un rôle dans le suivi du plan d'action et

ses développements futurs.

A Toronto, au Canada, le Conseil pour la Sécurité Alimentaire de la ville a été mis en place en 1991 pour impliquer les groupes d'affaires et communautaires dans le développement de politiques et de programmes qui promeuvent la sécurité alimentaire urbaine et la création d'un système alimentaire urbain équitable.

Les mesures visant à développer l'accès au foncier urbain vacant et la sécurité de la propriété foncière

Le foncier est une ressource très importante pour l'agriculture urbaine. Sa disponibilité, son accessibilité et son adéquation pour la pratique de l'agriculture devraient être d'une importance particulière pour ceux qui désirent promouvoir l'agriculture urbaine comme stratégie d'inclusion sociale, d'une plus grande sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement économique local. Les autorités municipales peuvent faciliter l'accès des agriculteurs urbains aux espaces urbains disponibles de manières suivantes (voir également les discussions de la Conférence Electronique de RUAFF-UN Habitat «Optimisation de l'usage du foncier agricole dans la ville», 2003, sur le site www.ruaf.org).

Répertoire le foncier vacant. Contrairement aux idées reçues, même dans les espaces fortement urbanisés, on peut trouver un nombre étonnant d'espaces vacants qui peuvent être utilisés pour l'agriculture sur une base temporaire ou

permanente. Dans la ville de Chicago, par exemple, les chercheurs ont identifié 70 000 parcelles vacantes (Kaufmann et Bailkey, 2000). Beaucoup de villes, à l'instar de Cienfuegos (Cuba), Piura (Pérou), Dar es Salaam (Tanzanie) et Cagayan de Oro (Philippines) ont effectué l'inventaire de leurs espaces fonciers ouverts vacants (par le biais de méthodes comme la cartographie communautaire et/ou SIG) et analysé leur usage agricole, ce qui constitue un bon point de départ pour améliorer l'accès des agriculteurs urbains au foncier.

Bail temporaire du foncier municipal vacant. Plusieurs villes comme la Havane (Cuba), Cagayan de Oro (Philippines), Lima (Pérou), Bulawayo (Zimbabwe) et Governador Valadares (Brésil) ont formulé un arrêté municipal qui réglemente l'usage temporaire du foncier vacant par des groupes organisés d'agriculteurs urbains.

Le foncier municipal vacant peut être de la terre destinée à d'autres usages (espaces résidentielles, zones industrielles, hôpitaux ou écoles) mais non encore utilisée ou encore, des zones impropres à la construction (zones inondables ou traversées par des lignes électriques à haute tension, etc.) ainsi que des zones tampons et

des terrains réservés à un usage ultérieur qui pourraient être octroyés sur la base de baux à court ou moyen terme à (des groupements) de populations urbaines pauvres pour des besoins de maraîchage (baux spéciaux).

Dans la ville de Cape Town (République d'Afrique du Sud) les terrains sous-utilisés autour des infrastructures publiques, des bas-côtés des routes, etc. sont cédés en bail à des groupements de familles urbaines pauvres.

NeighborSpace à Chicago, une organisation indépendante mais proche de la Municipalité, assure la liaison entre la ville (en tant que propriétaire terrien) et la



Maraîchage à conteneurs sur les toits à Manille, Philippines

communauté des agriculteurs maraîchers qui aspire à une utilisation du foncier. Souvent, cependant, ceux qui ont besoin de la terre ne sont pas informés de ces opportunités et les campagnes d'information représentent des mesures d'accompagnement importante.

Si la préparation de contrats de bail formels et individuels demande beaucoup trop de temps et de travail, les sols peuvent être mis en location à des associations de fermiers plutôt qu'au bénéfice d'individus (l'association mettra alors des

parcelles en location sur la base de contrats annuels renouvelables à ces membres) ou alors, des licences ou permis d'occuper multi annuels écrits pourraient être offerts en lieux et places de baux formels. Ceci est fait par exemple à Amsterdam, aux Pays-Bas où l'Association Locale des Maraîchers (7200 membres) met en location 250 ha de terres allouées par la ville.

L'Association loue cette terre sous forme de terrains de maraîchage accordés à des individus qui paient un quota annuel d'environ 300 Euro par parcelle. Ce revenu permet à l'association d'entretenir les clôtures et autres infrastructures et d'offrir certains services à ses membres (par exemple des séances de formation, l'élimination des déchets, etc.).

Le contrat avec les agriculteurs contient souvent des conditions liées au terrain, aux pratiques de gestion des récoltes et des déchets à observer mais également des restrictions dans certains cas. Certaines municipalités offrent aux agriculteurs exploitants les terres municipales des formations sur ces pratiques. Certaines autres municipalités (comme celle de Cape Town par exemple) mettent non seulement la terre à disposition mais offre également une assistance dans l'amélioration de la qualité de celle-ci par le labourage, la livraison de compost et de fumure, la clôture des parcelles, etc.

Certaines municipalités offrent des encouragements économiques et une assistance technique aux banlieues et aux groupements de jeunes qui

«Considérant le taux de chômage alarmant dans la ville de Rosario et le besoin de développer des activités productrices, la municipalité s'engage à attribuer de la terre à des groupements d'agriculteurs sur la base de contrats à des fins d'activités agricoles. Les parcelles offrent les services minima pour la conduite des activités en questions.»
Pabla Jarkin, Conseiller Municipal de Rosario, Argentine.

s'activent dans le nettoyage d'espaces publics ouverts dégradés ou abandonnés («les no-man's land») et transforment ces zones en jardins pour la production de nourriture, de fleurs, de plantes ornementales, d'herbes, etc.

A New York, des groupements communautaires et des volontaires ont nettoyé les espaces ouverts abandonnés de leurs banlieues avec l'aide du Département de l'Hygiène et y ont mis en place des jardins communautaires (à l'exemple du Clinton Community Garden). Une étude récente révèle que la création du jardin communautaire mène à une augmentation de la valeur des terrains résidentiels dans un rayon de 1000 pieds autour de celui-ci et que cet impact augmente dans la durée avec l'effet le plus important étant au bénéfice des banlieues les plus défavorisées (Kami Pothukuchi, 2006).

Promotion des terrains privés vacants.

Pour développer l'accès des agriculteurs urbains à des terrains (vacants) privés, la Municipalité de Rosario (Argentine) a créé une Banque Municipale de Terrains Agricoles (une immatriculation foncière basée sur le cadastre) et met en contact ceux qui cherchent des terrains agricoles avec les propriétaires des parcelles vacantes. Elle loue également des terrains vacants auprès de propriétaires fonciers pour les remettre en bail à des groupements communautaires intéressés par l'utilisation des ces terres pour des activités productives. Un autre instrument efficace utilisé à Rosario pour encourager les propriétaires

privés ou institutionnels à rendre leurs terrains vacants aux groupes de populations urbaines pauvres intéressés

Même dans les zones très fortement urbanisées on trouve un grand nombre d'espaces vacants qui pourraient être utilisés pour l'agriculture

par l'agriculture est l'augmentation des taxes sur les terres non exploitées et leur réduction pour les propriétaires qui les mettent à disposition (temporairement) à des fins agricoles.

D'autres exemples d'accords de bail entre producteurs urbains et propriétaires de terrains privés ou semi-publics peuvent être trouvés à Lima et Accra (terrains appartenant aux hôpitaux, à Harare (le golf club), Santiago du Chili (jardins des établissements scolaires), Dar es Salaam (campus universitaire) et Port-au-Prince (terrains appartenant à l'église). Le programme Copperbelt Urban Livelihoods (CARE-CULP) est en train de jouer un rôle de médiation pour créer des situations acceptables de gains mutuels pour, à la fois, les propriétaires fonciers de terrains vacants et les populations intéressées par l'exploitation agricole de leurs terres (discussions de la conférence électronique du RUAF-Habitat, 2003).

La ville de Cagayan d'Oro, Philippines, aide les associations de populations urbaines pauvres dans la mise en place de jardins

sur des terrains appartenant à des privés, ce qui a été une stratégie réussie. Les initiateurs de ce projet ont appris qu'il est nécessaire de définir des conditions claires de gestion (par exemple les types de culture qui peuvent être pratiqués, non construction de structures sur les terrains, méthodes de gestion des déchets) et d'aider les exploitants des terrains aménagés à apprendre les pratiques nécessaires et la manière de les appliquer. A Amsterdam, de telles conditions sont incluses dans la réglementation gouvernant chaque parc maraîcher. Tous les agriculteurs urbains locataires de parcelles dans le parc maraîcher doivent adhérer à ces réglementations.

Les Municipalités et les ONG qui font la médiation entre les propriétaires fonciers et les fermiers urbains pauvres devraient promouvoir l'offre de baux sur des périodes à plus long terme qui permettent aux exploitants d'investir sur les terrains et les infrastructures agricoles. Ces baux devraient couvrir des durées d'au moins cinq ans et, préférablement, plus longues. Les propriétaires fonciers pourraient être plus enclins à accepter des baux à plus long terme lorsque c'est une association d'agriculteurs qui met les parcelles en location au profit de ces membres sur la base de contrats annuels, renouvelables plutôt que de louer leurs terres à des agriculteurs individuels, de peur que ces derniers ne perçoivent les parcelles comme leurs propriétés et deviennent difficiles à

déguerpir à l'expiration du contrat de bail.

Circonscription des zones réservées à l'agriculture urbaine.

Dar es Salaam et Dodoma (Tanzanie), Dakar (Sénégal), Maputo (Mozambique), Bissau (Guinée Bissau), Pretoria (Afrique du Sud), Katmandu (Népal), Accra (Ghana) et Harare (Zimbabwe) sont des exemples de beaucoup de villes qui ont circonscrit des zones destinées à l'agriculture urbaine en tant que formes pérennes d'utilisation du foncier. Ces zones sont prévues pour soutenir l'agriculture

et/ou protéger les espaces verts ouverts de la construction, créer des zones tampons entre utilisations conflictuelles du foncier (entre, par exemple, zones résidentielles et industrielles) ou, de réserver des espaces internes à la ville pour des usages ultérieurs. A Beijing, des activités spécifiques d'agriculture urbaine sont développées dans diverses zones périurbaines de la ville (voir article relatif à cette question). A Ho Chi Ming Ville et, dans une moindre mesure à Hanoi (Vietnam), des zones à l'intérieur et à la périphérie de la ville sont également réservées à l'aquaculture.

De telles zones agricoles sont plus viables lorsqu'elles sont situées dans des zones inadaptées à la construction, des zones où des activités de constructions ne sont pas souhaitables, comme c'est le cas des plaines inondables, des terres traversées par des poteaux

électriques à haute tension, des parcs ou des espaces naturels classés. Le Plan Directeur de la Ville de Sétif, Algérie, inclut la création d'une ceinture verte à l'ouest de la ville sur les terrains inondables de la vallée de Boussellam wadi (Boudjenouia et al, 2006).

Les ceintures vertes périurbaines autour des villes tendent à subir l'agression de la construction.

Après être restée inviolée pendant quasiment trente années, du fait des politiques des régimes militaires, la ceinture verte de Séoul est en train de



Des enfants exhibant fièrement les légumes cultivés par le Programme Kid's Garden à Troy Gardens, USA

subir une forte pression causée par un développement économique rapide et majeur et par l'extension de la ville. Une proposition a été faite de libérer 112,5 km² de cette ceinture pour cette extension

Le modèle d'expansion urbaine des «murailles vertes» (c'est à dire le long de certains axes séparés par des zones vertes comme c'est le cas de certaines villes européennes comme Copenhague, Danemark) et le modèle de « réseau vert urbain » (une métropole composée de petits centres urbains inter liés par des espaces verts

multifonctionnels ouverts comme c'est le cas à «Randstad au Pays-Bas) semblent être des modèles de ceintures vertes plus viables.

Le zonage en lui-même ne suffit pas pour préserver ces espaces verts ouverts : leur préservation dépend fortement de la volonté politique des autorités locales et du soutien pratique, technique et financier apporté aux agriculteurs urbains ainsi que du développement d'une agriculture viable et multifonctionnelle dans ces ceintures vertes. Une comparaison intéressante peut être faite entre l'expérience de Hubli-Dharwad en Inde où la Zone Verte est en train d'être réduite du fait que la municipalité a besoin des revenus tirés de la vente de terrains publics destinés à la construction et celle de Beijing en Chine où la ceinture verte proche du centre ville est strictement protégée en reconnaissance de l'importance des activités récréatives, des espaces verts urbains et de la production de produits alimentaires frais (discussions de la Conférence Electronique du RUAF-Habitat, 2003)

Promotion d'un usage multifonctionnel du foncier

Sous certaines conditions, l'agriculture urbaine peut être combinée avec d'autres usages fonciers compatibles. Les agriculteurs pourraient offrir des services récréatifs aux résidents des villes, recevoir des groupes de jeunes pour leur donner une éducation à l'environnement, les constituer en co-gestionnaires de parcs ; aussi leurs terres

pourraient également servir de zones de stockage d'eau, de réserves naturelles, de pare-feu, de zones de rétention des eaux de ruissellement etc. L'aquaculture dans les lacs ou marigots en zones urbaines ou périurbaines pourrait être combinée à d'autres activités récréatives connexes (aquatiques et de pêche) comme la pêche à la ligne, la navigation de plaisance, la restauration etc. qui se sont révélées des réussites à Bangkok (Thaïlande). L'agriculture et l'aquaculture pourraient être liées au traitement des eaux usées et leur réutilisation dans les zones humides comme c'est le cas, à grande échelle, à Calcutta et dans ce qui pourrait devenir une intégration des espaces verts ouverts (péri) urbains. En procédant de la sorte, les coûts de gestion de ces espaces pourraient être réduits et la protection contre l'usage non autorisé et le zonage sauvage seraient renforcés.

La municipalité de Beijing est en train de promouvoir le développement d'un agro-tourisme à la fois sous la forme de grands parcs agro récréatifs ainsi que sous celle d'un agro-tourisme familial : les agriculteurs diversifient leurs activités en offrant des services aux touristes urbains (restauration, hébergement, vente de produits frais et transformés) font office de guides touristiques, de moniteurs d'équitation etc. Les autorités locales ont fait de l'agro-tourisme une partie intégrante de la planification au niveau de la municipalité et à

celui des districts ; elles ont mis en place une association d'agro-tourisme et un service de vulgarisation des informations, ont offert aux agriculteurs intéressés une assistance en gestion d'entreprises, réductions fiscales et financement de développement d'infrastructures et leur fournissent de l'eau et de l'électricité subventionnées (Fang et al., 2005).

Certaines municipalités (à l'exemple de Pretoria, Afrique du Sud ; Vancouver, Canada) ont créé un partenariat avec des producteurs pour la gestion des espaces municipaux ouverts qui intègrent le maraîchage communautaire à d'autres fonctions (parcs ou espaces récréatifs). En Mars dernier, le premier parc maraîcher (Parque Huerta) a été officiellement mis en place à Rosario en Argentine. Le parc, situé aux confins de la ville sera utilisé pour des activités productives, éducatives et récréatives. L'initiative bénéficie du soutien de certains services municipaux ainsi que de celui d'autres acteurs urbains.

Relogement des agriculteurs urbains.

Les agriculteurs qui vivent dans des milieux précaires et dont les activités pourraient, de ce fait, avoir de sérieuses conséquences sur la santé et/ou l'environnement seraient amenés à être déplacés. Dans le cas d'une reconversion planifiée des zones agricoles pour d'autres utilisations du foncier, les agriculteurs urbains pourraient se voir octroyés des terrains de remplacement et être aidés dans

le développement d'infrastructures de base (eau, clôture) dans leurs nouvelles zones de relogement.

A Jakarta en Indonésie, 275 éleveurs de vaches laitières avec un cheptel de plus de 5500 têtes ont été déplacés du centre ville (où les animaux causaient des maladies et des problèmes de gestion de déchets) vers une zone périurbaine. A Amsterdam au Pays-Bas, un jardin maraîcher communautaire a été déplacé après que la municipalité décidât de commencer la construction d'habitations sur cette zone (Wilbers, 2005). Pendant la période 1986-1989, Montréal a déplacé 12 jardins (Bhatt & Kongshaug, 2005).

Intégration dans les projets de logement sociaux. Les villes comme Vancouver, Colombo (Sri Lanka), Kampala (Ouganda), Rosario (Argentine) et Dar es Salaam (Tanzanie) expérimentent l'intégration d'espaces de maraîchage familial et/ou communautaire dans les nouveaux projets de logements publics et les schémas d'amélioration des habitations précaires. Certaines villes développent également le recyclage des eaux usées domestiques pour leur utilisation dans le maraîchage et forment les agriculteurs sur la prévention des risques sanitaires.

MESURE POUR DEVELOPPER LA PRODUCTIVITE ET LA VIABILITE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine tend à être très dynamique et innovante, en



Terrain privé vacant à Valadares

partie à cause de sa proximité par rapport aux consommateurs urbains et des conditions urbaines particulières dans lesquelles les agriculteurs des villes opèrent, mais son développement est souvent bridé par l'accès limité des agriculteurs urbains à la formation, aux services connexes, au crédit etc. Les organisations de recherche agricole et de services connexes ainsi que d'autres organisations d'appui ont - jusque récemment - accordé peu d'importance à l'agriculture urbaine, ou alors elles n'ont accordé cette importance qu'aux grandes entreprises agro commerciales.

Il existe, cependant, d'énormes possibilités pour développer la productivité et la rentabilité de l'agriculture urbaine. Les municipalités peuvent y jouer un rôle important, surtout en stimulant et en coordonnant la production et le développement de programmes conjoints avec les organisations sectorielles concernées, le co-financement, l'octroi de licence, la fourniture de compost, d'infrastructures de

base etc. comme illustré dans ce qui suit.

Formation des agriculteurs. Les organisations gouvernementales et le secteur privé doivent être encouragés à offrir aux agriculteurs urbains des formations, des conseils techniques et des services connexes, en mettant un accent particulier sur les pratiques d'une agriculture écologique, une bonne gestion des risques sanitaires, le développement d'exploitation agricole (comme l'intensification ou la diversification), la gestion et le marketing d'entreprises, les systèmes de partage des coûts

«Les municipalités doivent accorder plus d'attention aux relations qui existent entre l'offre de produits alimentaires et la production agricole locale. Plusieurs initiatives municipales peuvent servir à encourager des programmes de marchés de produits maraîchers, de livraison à domicile de produits frais, de cours de formation en jardinage familial, d'attribution de parcelles vacantes pour la production alimentaire et de mise en place de taxes préférentielles sur les terrains exploités » Projet « Foine Zero » (Zéro Faim) une proposition de politique de sécurité alimentaire pour le Brésil. Administration de Liuz Ignacio Lula da Silva.

(agriculteurs, municipalités, organisations gouvernementales, entreprises privées) qui seront nécessaires pour garantir la viabilité du système connexe. Les structures de formation et les institutions partenaires devront être encouragées à intégrer l'agriculture urbaine dans leurs curricula et programmes.

Les programmes d'agriculture urbaine récemment initiés incluent des activités de formation et d'éducation. Le programme d'agriculture urbaine de Rosario en Argentine, offre une assistance technique et des formations au groupement de producteurs. A Governador Valadares, Brésil, une des activités stratégiques consiste à : « Offrir une formation technique et des cours d'éducation à la citoyenneté aux familles et groupements impliqués dans le programme municipal d'agriculture urbaine ». La politique d'agriculture urbaine de la ville de Cape Town en Afrique du Sud fait appel aux services de recherche et de formation et aux organisations d'appui de la ville et de ses environs pour offrir aux agriculteurs urbains des formations en administration des affaires, en aptitudes techniques, marketing, etc.

La lettre de mission attribut un rôle essentiel à l'éducation des agriculteurs à travers la production de manuels, de brochures, de posters et de projets de démonstration communautaires par les organisations gouvernementales, les services municipaux, les ONG et les OCB. Elle soutient

l'intégration de l'agriculture urbaine dans le système éducatif et de formation officielle (des collèges agricoles et des écoles techniques par exemple).

A Chicago, la municipalité aussi bien que les ONG, comme Heifer and Growing Power, offrent des activités de renforcement des capacités et de formation pour les agriculteurs communautaires. Elles cherchent, conjointement, un appui institutionnel à des initiatives comme la Chicago Organic et la Chicago Food Policy Council.

Renforcement des organisations d'agriculteurs. La plupart des agriculteurs sont mal organisés et agissent souvent de façon informelle. Ainsi, ils n'ont pas les canaux et le pouvoir d'exprimer leurs besoins. Ceci limite, d'une part, la prise en compte de leurs préoccupations en matière de conception et de planification de politiques urbaines à divers niveaux et, d'autre part, freine leur participation aux programmes de développement. Des organisations d'agriculteurs bien structurées peuvent négocier l'accès au foncier, les dispositions adéquates de mise en bail du foncier et l'accès au crédit. De pareilles organisations pourraient également jouer un rôle actif dans la formation, le renforcement des capacités des agriculteurs, le développement d'infrastructures, la transformation, le marketing et le contrôle/la certification qualité des produits mis en vente. A Bangkok (Thaïlande, par exemple, les associations d'aquaculteurs ont contribué à la

négociation des prix aux producteurs équitables ou à la négociation de contrats directs avec les grossistes et les détaillants.

Il faut davantage d'efforts pour identifier les organisations d'agriculteurs existantes et les réseaux informels d'agriculteurs urbains, analyser leurs problèmes et leurs besoins et trouver des moyens efficaces pour les aider à se développer.

L'agriculture urbaine peut être intégrée à d'autres usages compatibles du foncier

Les municipalités pourraient encourager leurs services ainsi que les universités, les ONG et les OCB qu'elles abritent pour appuyer activement le développement des capacités des organisations d'agriculteurs et renforcer les liens entre les organisations d'agriculteurs et les entreprises privées, les organisations de consommateurs et les organisations d'appui.

Les petits producteurs qui participent au programme PROVE de Brasilia FD ont été encouragés à mettre sur pied un association d'agriculteurs (Homem de Carvalho, 2005) et ont vu leurs capacités renforcées de sorte à prendre progressivement le relais des officiels gouvernementaux de ce programme dans les missions qui leur étaient assignées.

A Rosario en Argentine, le développement du Réseau des Producteurs Urbains (Red de

huerteras et huerteros) a été encouragé par le programme municipal d'agriculture urbaine pour les mêmes raisons. Selon Luttaca et autres (2005), la municipalité a également offert son appui dans l'établissement d'accords avec d'autres acteurs gouvernementaux et privés stratégiques ainsi que d'autres acteurs sociaux stratégiques. La municipalité de Montevideo travaille avec l'Association Uruguayenne de Producteurs Organiques (APODU) à apporter des solutions aux problèmes de commercialisation (par exemple, la mise en place du marché de Montevideo) et de financement (Blum et autres 2005).

A Hyderabad en Inde, l'Association des Cultivateurs de Plantes Fourragères Vertes commercialise environ 250 tonnes de fourrage quotidiennement en exploitant un terrain temporairement pris en location auprès d'une mosquée. En ce moment, elle négocie l'accès à un terrain public auprès des autorités de cette région pour un usage plus durable. L'association mène également un combat pour la reconnaissance officielle du commerce de ses membres, en coopération avec les producteurs et consommateurs de produits laitiers de la ville.

Développement de technologies adaptées. L'agriculture urbaine se pratique dans des conditions spécifiques qui nécessitent des technologies différentes de celles utilisées dans le contexte rural. Ces conditions spéciales incluent la disponibilité limitée d'espaces et les prix exorbitants du foncier

urbain, la proximité avec une importante population humaine (d'où la nécessité de recourir à des méthodes de production sans risque), l'utilisation de ressources disponibles en milieu urbain (déchets organiques et eaux usées) et des possibilités de contacts directs entre producteurs et consommateurs. La plupart des technologies agricoles existantes doivent être adaptées à ces conditions pendant que de nouvelles technologies doivent être développées pour répondre aux besoins urbains spécifiques (par exemple : des technologies de production sur les toits de maisons et dans les caves ; développement de pratiques économiques sans risques pour la réutilisation des eaux usées).

Les municipalités et les autres acteurs locaux impliqués pourraient mettre en place les budgets et l'expertise pour accélérer l'analyse participative des problèmes, développer des propositions de recherche et faire part des besoins de leurs agriculteurs urbains en matière de recherche et de développement de technologies aux instituts de recherche et aux autorités centrales. Ils pourraient également développer une meilleure coordination entre les instituts de recherche, les organisations de développement de l'agriculture, les ONG et les groupements d'agriculteurs urbains.

Une attention particulière doit être accordée à l'introduction de pratiques agricoles écologiques (comme la gestion intégrée de la

lutte contre des insectes et animaux nuisibles et les maladies, la gestion écologique de la fertilité des sols, la conservation de l'eau et des sols, etc.), aux technologies d'agriculture intensive et d'économie d'eau, aux pratiques de réduction des risques sanitaires et à la création de clubs d'étude pour agriculteurs et d'écoles d'application qui s'engagent activement dans le développement des technologies et leur processus d'évaluation.

La lettre de politique du Botswana incite les institutions de recherche et les institutions connexes à développer et à vulgariser des technologies en association avec les agriculteurs urbains. Les technologies suivantes y sont mentionnées : (a) des cultures adaptables (exemple : les choux, la tomate, les oignons, etc.), (b) les techniques d'économie d'eau (exemple : système d'irrigation goutte à goutte ou de micro irrigation), et (c) des pratiques de production adaptées (exemple : l'agriculture hydroponique, les bancs de béton, la culture protégée). A la Havane au Cuba, une large recherche est conduite sur les méthodes de production adéquates comme le développement de la culture d'arbres fruitiers adaptés au milieu urbain (systèmes de racines non destructrices) (discussions de la conférence électronique, 2003). Un nombre considérable d'instituts, d'autorités locales, gouvernamentales dont les suivants accordent une grande attention aux pratiques agro-écologiques dans leurs

programmes d'agriculture urbaine :

Développer l'accès à l'eau, aux intrants et aux infrastructures de base.

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans le développement de l'accès des agriculteurs urbains à l'eau et aux intrants de production. L'accès annuel permanent à une eau à faible coût est d'une importance primordiale tout comme l'accès à des matériaux organiques (compostés ou frais) et à d'autres sources de nutriments (telles que les eaux usées).

La ville de Bulawayo au Zimbabwe, fournit aux agriculteurs urbains pauvres une eau usée traitée dans leurs jardins communautaires alors que la ville de Tacna au Pérou a consenti l'octroi à ses agriculteurs urbains de ses eaux usées traitées en contrepartie de leur aide à entretenir les espaces verts publics (Moscoso, 1997, personal communication).

La ville de Gaza en Palestine développe la collecte et la réutilisation des eaux usées domestiques dans les jardins des maisons et dans les jardins communautaires. La ville de Mexico au Mexique développe des systèmes de collecte et de stockage des eaux de pluies, le forage de puits et la mise en place localisée, dans l'agriculture urbaine, de systèmes efficaces d'irrigation (comme le goutte à goutte) afin de stimuler la production et réduire la demande en eau potable. La municipalité de Cape Town fournit aux groupements communautaires de maraîchers

une infrastructure de base (une clôture, un magasin à outils, un tank à eau et des tuyaux pour l'irrigation), des déchets organiques compostés et de l'eau gratuite journalière jusqu'à un certain montant.

Elle offre en plus aux groupements communautaires qui désirent démarrer des activités de maraîchage des «kits de démarrage pour maraîchage de subsistance» qui comprennent une pioche, une bêche, un râteau, un arrosoir, des semences et du compost. Le kit de démarrage est en plus complété par des formations techniques et des services connexes.

Des villes comme la Havane à Cuba offrent un appui par le soutien à la mise en place d'équipements de production de compost à faible coût et l'installation de caveaux de compostage. De réels progrès y ont été faits dans le recyclage des déchets organiques urbains (Cofie et al., 2006). La Havane facilite également la fourniture aux agriculteurs urbains de semences de qualité, d'engrais naturels et de pesticides biologiques en petites quantités à travers un réseau local de magasins. La municipalité de Marilao située à la limite de Manille au Philippines met en place une unité de compostage au moment où la communauté des ONG est en train d'apporter des réponses aux nécessaires changements de comportements des ménages de la municipalité (Duran et al, 2006).

Développer l'accès des agriculteurs urbains aux crédits.

Un meilleur accès des agriculteurs urbains aux crédits (avec une priorité accordée aux femmes productrices et aux agriculteurs à faibles ressources) est une exigence de premier ordre. Les municipalités peuvent inciter les institutions de crédit à mettre en place des schémas spécifiques de crédits aux agriculteurs urbains (par exemple : la création d'un fonds de garantie) ou autoriser leur participation aux schémas existants pour le secteur informel (ceci requiert souvent la révision des conditions d'emprunt).

La lettre de politique du Botswana recommande au Ministère de l'Agriculture d'encourager les coopératives d'épargne et de crédit d'octroyer des prêts aux agriculteurs urbains pour leurs activités culturelles. Le programme PROVE basé à Brasilia FD (Brésil) a mis en place un fonds avec des garanties non monétaires sous la forme «d'Agro Equipements Mobiles» (cadres métalliques transportables par camions). Puisque ces cadres sont transportables et ont une longue durée de vie, ils peuvent servir de nantissements à un emprunt commercial.

Les municipalités et les autres acteurs locaux impliqués pourraient mettre en place les budgets et l'expertise pour accélérer l'analyse participative des problèmes.

L'intégration de l'agriculture urbaine dans le budget municipal est aussi une composante essentielle de la promotion des activités agricoles urbaines. Dans beaucoup de villes, telles que celles mentionnées plus haut, le conseil municipal alloue des ressources en appui à sa politique et à ses programmes d'agriculture urbaine- (développement d'infrastructures, formations, appui à la commercialisation, kits de démarrages, etc.)

Faciliter la commercialisation directe par les agriculteurs urbains.

A cause de la faiblesse du statut de l'agriculture urbaine et de l'importance exclusive souvent accordée aux produits alimentaires en provenance des zones rurales et des pays étrangers, la création d'une infrastructure de commercialisation directe des produits alimentaires frais de l'agriculture urbaine et de transformation locale à petite échelle de produits locaux a bénéficié de peu d'importance dans la majorité des villes. Cependant, certaines municipalités facilitent, de manière effective, la commercialisation du surplus de production des agriculteurs urbains pauvres en leur offrant un accès aux marchés urbains existants, en les appuyant dans la création de marchés de produits maraîchers (développement d'infrastructures, autorisations de commercialisation, contrôle de la qualité des produits), en autorisant des schémas de « food box » et/ou en

soutenant la création de «labels verts» en faveur des produits de l'agriculture urbaine biologiquement cultivés et sans risques. Un exemple en est Brasilia FD qui développe l'intégration de la production à petite échelle de produits alimentaires à leur transformation locale et à leur commercialisation (Homem de Carvalho, 2001).

La municipalité de Budapest offre son appui à Biokultura, l'organisation locale des agriculteurs urbains et périurbains, à la création d'un marché hebdomadaire de produits d'agriculture organique. Biokultura dispose de son propre institut de certification.

De nombreuses villes aux USA offrent des espaces de commercialisation aux agriculteurs locaux organisés. Un exemple en est le travail accompli par la Rainbow Coalition à Milwaukee et Chicago où, elle organise la vente en coopérative de produits agricoles organiques à travers des marchés d'agriculteurs et des schémas «food box.».

La municipalité de Governador Valadares donne priorité à la commercialisation de produits agricoles de diverses manières : (a) en offrant des incitations pour la formation de coopératives de production et de commercialisation de ces produits, (b) en mettant en place

des centres de vente et de distribution ainsi que des marchés de produits fermiers dans la ville et (c) en achetant des produits agricoles chez les groupements d'agriculteurs pour approvisionner les écoles, les cuisines communautaires, les hôpitaux et autres organisations de service.

Appuyer le développement de la micro entreprise.

Certaines municipalités encouragent le développement de petites entreprises comme la production d'intrants agricoles écologiques (compost, vers de terre, semences polliniques ouvertes et de la matière végétale, bio pesticides) et des entreprises de transformation (préservation des aliments, emballage, vente sur la voie publique, transport) en :

- Pourvoyant des autorisations de démarrage et des subventions ou des réductions fiscales aux micro et petites entreprises
- Offrant un appui technique aux micro entreprises
- Fournissant des subventions et un appui technique en terme d'infrastructures et d'équipements pour de petites unités de stockage et de conservation.

Au Ghana, la municipalité d'Accra-Tema coopère avec le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture dans l'établissement d'un système de collecte afin d'encourager l'élevage laitier dans ses zones périurbaines (NRI, 1995). A Brasilia FD, le programme PROVE appuie le développement de petites unités d'agro transformation et / ou

d'emballage gérées par des groupements d'agriculteurs urbains et les appuie dans la mise en place de labels qualité et autres stratégies commerciales. Les produits PROVE ont commencé à être vendus dans les supermarchés suite à un accord entre les autorités locales, les supermarchés et les producteurs. Sur la base de cet exemple, des agro industries ont été installées à Rosario, leurs produits sont écoulés dans les marchés urbains hebdomadaires, les services de la municipalité, etc.

La modicité de leur production et la rapidité du roulement de leur capital limitent la capacité des petits producteurs urbains à pouvoir acheter même de petites quantités d'intrants de qualité à un prix abordable. De ce fait, certains programmes municipaux développent des mécanismes d'achat et de vente collectifs en petites quantités au profit des agriculteurs urbains. A la Havane à Cuba, une chaîne de magasins de l'agriculture (Tiendas del Agricultor) a été installée dans plusieurs quartiers. Les agriculteurs urbains peuvent y acheter de l'équipement, des semences et des bio formules en quantités limitées et à bas prix. Ces magasins offrent, en plus, une assistance technique.

Mesures pour réduire les risques sanitaires et environnementaux liés à l'agriculture

Plutôt que de restreindre l'agriculture urbaine, de crainte de risques sanitaires et environnementaux - souvent non spécifiés - qui s'est souvent révélée une stratégie inefficace, les villes optent de plus en plus

« Les municipalités doivent montrer leur engagement sans équivoque en faveur du développement de l'agriculture urbaine, mobiliser les ressources locales existantes, l'intégrer dans les structures municipales, l'étendre à l'échelle nationale et allouer des fonds provenant du budget municipal pour sa pratique » Déclaration de Quito, signée par 40 villes, Quito, Equateur, Avril 2000.

pour la conception d'une série de mesures d'accompagnement pour les réduire

Une meilleure coordination entre



Beaucoup d'activités externes aux fermes sont effectuées par les femmes

les départements de la santé, de l'agriculture et de l'environnement.

La mesure la plus importante est de créer des mécanismes de coopération étroite entre les départements de l'agriculture, de la santé et de l'environnement/gestion des déchets pour évaluer les risques réels liés à l'agriculture urbaine et concevoir des stratégies efficaces de prévention/ limitation pour lesquelles l'implication de tous ces départements est nécessaire. A Kampala, par exemple, les spécialistes de la santé et de l'agriculture et ceux de l'aménagement urbain ont étroitement coopéré dans le développement de nouvelles ordonnances sur l'agriculture urbaine, l'élevage et la pêche. A Phnom Penh au Cambodge, des démarches sont entreprises pour une meilleure coordination entre les services municipaux, les universités et les organisations privées pour le contrôle et le suivi de la qualité microbiologique et chimique des poissons et de plantes nourris et cultivés avec des eaux usées afin de réduire un certain nombre de

problèmes de santé (en particulier, les infections cutanées) liés à l'utilisation de ces eaux usées dans l'aquaculture (Policy brief de Papussa N°4).

A Kumassi au Ghana, de petits kits ont été fournis à diverses organisations locales pour tester périodiquement la qualité des eaux d'irrigation.

Les précautions à prendre dans la délimitation des zones destinées à l'agriculture urbaine.

Afin d'amoindrir les risques sanitaires et environnementaux, beaucoup de villes identifient des zones où la pratique de l'agriculture urbaine est autorisée (en définissant souvent certaines conditions d'aménagement) et d'autres zones où l'agriculture urbaine est interdite (à cause de certains effets néfastes liés à des circonstances locales). Dans la délimitation de pareilles zones et les réglementations y afférentes, des facteurs comme la densité de la population, la sensibilité écologique de la zone en question, la proximité d'industries polluantes et celle de sources d'eau potable devraient être pris en compte tout comme les risques potentiels liés à certains types d'agriculture urbaine.

De plus, les moyens disponibles pour mettre en œuvre le découpage des zones et les réglementations adéquates seront être pris en compte.

Une ville peut ne pas vouloir de troupeaux en divagation et d'une concentration importante de vaches laitières en stabulation ou de porcs dans les zones centrales

des villes (à cause de la circulation routière, des mauvaises odeurs, de la prolifération des mouches et des problèmes de gestion des déchets). Par exemple, la ville de Cape Town projette de reloger les grands éleveurs et les producteurs laitiers du centre de la ville vers des terrains publics de la zone périurbaine. Il serait également plus prudent d'éloigner l'horticulture intensive et l'élevage de volailles des zones sources d'eau potable (à cause de la contamination hydrique) ou d'interdire la monoculture sur les eaux des lits des fleuves (pour éviter l'érosion ou l'envasement des barrages). Une localisation appropriée de cultures arables par rapport aux sources de contamination est également nécessaire pour réduire les effets de la pollution de l'air. Les légumineux à feuilles, par exemple, ne devraient pas être cultivés sur des terres éloignées de plus de 50-75 mètres des routes principales. La production de cultures comestibles aux abords des industries qui émettent certaines substances chimiques toxiques devrait également être découragée.

L'éducation des agriculteurs sur la gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Les risques associés à l'agriculture urbaine peuvent être substantiellement réduits si les agriculteurs en sont bien conscientisés et savent comment les éviter. Les exemples de mesures préventives suivants peuvent être pris par les agriculteurs eux-mêmes:

- La promotion de méthodes culturales écologiques pour réduire les risques liés à l'usage intensif des produits agrochimiques.
- Les risques sanitaires liés à la pratique de l'élevage d'animaux à proximité des maisons et des lieux de travail peuvent être amoindris à travers une mise en enclos adéquat des animaux sur le site, la prise de mesures hygiéniques liées à l'alimentation des animaux, une bonne gestion des déchets animaux, un nettoyage et une désinfection régulière des étables, etc.
- Les risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux usées peuvent être amoindris à travers l'adoption de pratiques adéquates d'irrigation et le choix des cultures appropriées.

Il est préférable de ne pas utiliser les eaux usées non traitées sur des cultures destinées à l'alimentation (spécialement sur les légumes frais à feuilles) : cependant, elles peuvent être utilisées sur des arbres ou arbustes, des cultures à usage industriel et autres plantes non comestibles (ornementales, florales). A Xochimilco au Mexique, les producteurs urbains ont abandonné le maraîchage pour une floriculture rentable lorsque les eaux de canalisation sont devenues impropres à la culture de produits destinés à l'alimentation

(Canabal, 1997).

A Hyderabad en Inde, les agriculteurs sont passés de la production de paddy aux plantes fourragères, lorsque l'eau de fleuve, qui est utilisée pour l'irrigation est devenue polluée (Buechler et autres, 2006).

- Les aquaculteurs qui font face à une pollution grandissante et à des problèmes de sécurité alimentaire peuvent être incités à se tourner vers la production de poissons pour l'ornement tel que ce fut le cas à Bangkok en Thaïlande et Ho Chi Ming Ville au Vietnam. Les maraîchers de Ho Chi Ming Ville ont commencé à cultiver des plantes ornementales pour la classe moyenne urbaine émergente. De cette façon, la technique et l'expertise déjà existante en terme de systèmes de production aquatique sont utilisées de façon optimale, pendant qu'un marché et une industrie d'exportation qui génèrent des revenus se renforcent. Ho Chi Ming Ville applique une combinaison de restrictions culturelles et d'incitations fiscales pour certains systèmes de production, afin d'appuyer les changements nécessaires pour passer de systèmes de production peu sûrs à des systèmes plus sûrs sur la base de l'utilisation des eaux usées.
- Dans les zones contaminées par des métaux lourds (à cause de la proximité d'une circulation dense ou d'une industrie), les cultures à forte sensibilité aux métaux lourds et à la nitrate comme la céleri, le persil, les poireaux, la laitue, les épinards, la carotte, la betterave et les radis devraient

être découragées au profit de cultures qui présentent moins de risque comme la gourde, les oignons, l'ail, les fruits et les arbustes. Dans les zones très polluées, les agriculteurs devraient penser à cultiver des plantes non comestibles plutôt que des cultures destinées à l'alimentation or alors cette production devrait être restreinte à une culture dans des containers, sur des parcelles surélevées ou d'autres systèmes utilisant des milieu spéciaux de culture.

Education des vendeurs de produits alimentaires et des consommateurs.

Les produits agricoles peuvent être contaminés non seulement pendant leur production mais également durant leur commercialisation et pendant les étapes de leur préparation. L'accès à des installations d'eau potable et d'hygiène dans les marchés devrait être facilité. Un cours d'hygiène alimentaire devrait également être donné aux petits transformateurs et vendeurs de produits alimentaires (par ex. des autorisations pourraient être délivrées/ renouvelées seulement après que les récipiendaires aient suivi le cours avec succès).

Les villes intègrent l'agriculture urbaine dans leurs programmes et développent des mesures pour réduire les risques qui lui sont liés

Les consommateurs ont besoin d'être éduqués au lavage et à l'épluchage des produits alimentaires, au chauffage du lait et des produits de boucherie et assurer

des conditions d'hygiène pendant la manipulation des aliments. Ils ont aussi besoin d'éducation sur l'importance des aliments nutritionnels frais et des herbes médicinales de même que sur leur préparation (et sur le VIH/SIDA). Un projet de la FAO visant à rendre plus sûrs les aliments consommés sur la voie publique à Dakar au Sénégal, entre autres lieux, forme les vendeurs de produits alimentaires, les inspecteurs de ces produits et les consommateurs sur les questions d'hygiène alimentaire. (<http://www.fao.org/News/2001/010803-e.htm>)



Commercialisation du lait en Ethiopie

A Accra au Ghana, un projet regroupant plusieurs partenaires a abouti à la formation de plus de 3000 vendeurs d'aliments sur la voie publique sur de meilleures pratiques d'hygiène ainsi qu'une plus grande prise de conscience des consommateurs (<http://www.nri.org/streetfoods/project2-moreinfo.pdf>).

Prévention de la pollution des sols et des eaux par les usines.

La contamination des sols, des fleuves et des rivières par les

industries est un obstacle grandissant pour une production alimentaire urbaine saine. La séparation des circuits de déchets urbains (zones résidentielles et administratives) et des circuits des déchets industriels ainsi que le traitement de ces déchets à la source doivent être encouragés. Dans les zones exposées à une contamination éventuelle (comme les espaces aériens et aquatiques en aval des zones industrielles), des tests périodiques de la qualité des sols et des eaux dans les parcelles agricoles seraient nécessaires.

d'avec les déchets provenant des égouts des maisons. Il existe déjà des exemples encourageants de délocalisation d'industries urbaines vers des parcs industriels à Hanoi et à Ho Chi Ming Ville au Vietnam, ce qui permet un traitement et un suivi plus efficaces des effluents. Dans le moyen terme, l'entrée en vigueur des législations existantes en matière de surveillance de la pollution pour un contrôle à la source des agents contaminants, le suivi et la réglementation du déversement des eaux usées industrielles dans les sources d'eau publique peuvent être efficaces pour réduire les risques sanitaires. Lorsqu'une pollution avancée des sols est constatée, les agriculteurs pourraient être formés pour réhabiliter les sols en question par l'usage de moyens correctifs biologiques et/ou pourraient être relogés.

Notes

1) Havane 1999 (DES/CTA/GTZ/ETC-UA) Stellenbosch 2001 (FAO), Quito 2001 (IPES/UMP-LAC/IDRC/FAO) Nairobi 2002 (FAO/IDRC/Habitat/ETC-RUAF/SIUPA), Ouagadougou 2002 (CREPA/ETC-RUAF), Nairobi 2003 (NRI/MI/ETC-RUAF) E-Conférence 2000 (FAO/ETC-RUAF), E-Conférence 2001 (CGIAR UH/ETC-RUAF) E-Conférence 2002 (IWMI ETC-RUAF) E-Conférence 2003 (HABITAT/ETC-RUAF), Johannesburg/Cape Town 2005 (Abalimi/ CTA/ETC-UA)

2) Bien que toutes les formes d'agriculture urbaine ne sont pas liées à l'usage du foncier ; certains exemples qui n'impliquent pas la culture sur des espaces ouverts sont la culture de champignons dans des abris, l'élevage de rats de guinée dans les cuisines, la culture hydroponique, la culture dans des barils, le maraîchage sur les terrasses, etc.

La pollution et la contamination grandissante des eaux usées domestiques par les effluents des eaux usées industrielles sont des contraintes majeures à la durabilité de l'agriculture urbaine irriguée et de l'aquaculture. Dans beaucoup de villes de l'Asie du Sud Est, la culture des végétaux aquatiques et du poisson à l'aide des eaux usées dépendra de la capacité des planificateurs urbains à coordonner et à développer des stratégies de séparation effective des déchets industriels toxiques

De la prise de conscience à l'action: les politiques d'agriculture urbaine à Accra (Ghana)



Discussion sur le programme d'agriculture urbaine au Consul Municipal de la ville d'Accra

Plus de 40 % des 20 millions d'habitants que compte le Ghana vivaient dans les zones urbaines en 2000 et la croissance annuelle de cette population urbaine était estimée à 4 % (GSS, 2000, Cofie et autres 2003) avec certaines villes atteignant un taux de 4,4 %. Cette croissance à lieu à un moment où la population rurale devient vieillissante et la productivité agricole dans les zones rurales est en déclin. En conséquence, un nombre grandissant de résidents urbains pratique l'agriculture urbaine, en utilisant les eaux usées et les espaces ouverts vacants pour la production alimentaire. Ces activités contribuent à l'approvisionnement en nourriture, à la création d'emploi et à l'appui à la génération de ressources à Accra.

Beaucoup de familles vivant à Accra possèdent de petits jardins dans leur arrière-cour où elles cultivent des produits alimentaires (en particulier, des légumes) ou élèvent de petits animaux domestiques pour leur consommation familiale. Jusqu'à 80 % des légumes périssables (en particulier les feuilles de lotus et les oignons de printemps) consommés par les citoyens sont cultivés au sein de la ville elle-même, et les recherches montrent qu'environ 200 000 résidents urbains en bénéficient quotidiennement (Cofie et autres 2005). De plus, cette forme d'agriculture renforce les

moyens de subsistance des agriculteurs et des femmes commerçantes. Il a été trouvé que les revenus de ces femmes sont supérieurs à ceux correspondant au seuil de pauvreté tel que défini par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Cependant, l'agriculture urbaine fait face à plusieurs défis, y compris le fait d'être un secteur négligé, malgré son rôle crucial pour les villes. L'agriculture urbaine nécessite des terres et de l'eau. Ces deux facteurs sont des denrées rares à Accra. De meilleures gains économiques obtenus à travers d'autres options d'utilisation du foncier ont réduit la disponibilité de parcelles pour l'agriculture urbaine ou expulsé celle-ci de beaucoup d'endroits.

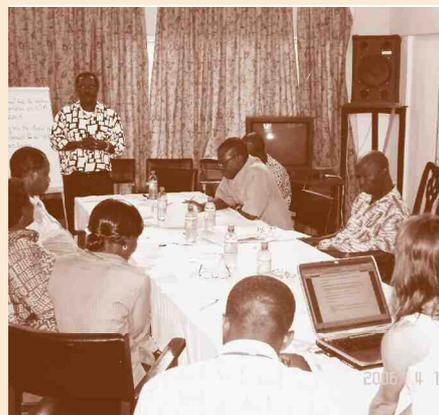
Pour développer l'agriculture urbaine, l'Assemblée Municipale de la ville d'Accra (AMA) a besoin d'adopter une législation qui lui est favorable, plutôt que de prendre des lois prohibitives. C'est dans ce contexte que le rôle des politiques en matière d'agriculture urbaine a été évalué. Le programme RUAF-CCF, sous la coordination de IWMI-Ghana, a commencé en 2004 à collaborer avec un certain nombre d'acteurs de la ville d'Accra sur les questions liées à l'agriculture urbaine.

Un ensemble d'activités a été entrepris dans le cadre des Processus Participatif de Planification et la Formulation de Politiques (3PFP) par le RUAF-IWMI et le Groupe de Travail de la ville d'Accra. Un projet pilote dénommé

Nelson Obirih -Opareh
CSIR-STEPRI
Théophilis Otchere Larbi
IWMI-RUAF
t.larbi@cgia
nobirih-opareh@yahoo.com

«Promouvoir l'éducation publique et les politiques d'appui en faveur de l'agriculture urbaine et périurbaine à Accra », dont l'objectif est de faciliter la révision et la modification des lois municipales relatives à l'agriculture urbaine est chargé de sa mise en œuvre. Le projet cherche également à créer une plus grande prise de conscience des avantages de l'agriculture urbaine, la manière de minimiser ses risques et les voies pour garantir la sécurité alimentaire dans la ville. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, une visite d'étude à Kampala a été organisée pour deux personnalités clés de l'Assemblée Municipale d'Accra : Mme Evelyn Doku, la Directrice Municipale de l'Alimentation et de l'Agriculture et Mr Ben Nii Annan, le Président de l'Assemblée Municipale.

seminaire sur les politiques d'agriculture urbaine organisé par le RUAF-IMWI, des représentants de haut rang de l'Assemblée Municipale d'Accra, celle du Ga East District et des Autorités Municipales de Tema ainsi que des représentants du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MoFA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et certaines agences donatrices concernées et des ONG ont été invitées à partager



Conception de Plan d'Action par l'équipe de la ville d'Accra

L'objectif de cette visite d'étude était d'apprendre des expériences de Kampala dans la révision des ordonnances municipales sur l'agriculture urbaine et le développement d'une nouvelle ordonnance pour la ville.

Toutes ces activités visaient le renforcement des connaissances et la compréhension des principaux acteurs, de l'importance de l'agriculture urbaine dans le développement économique ainsi que le ciblage des principaux décideurs de l'Assemblée Municipale d'Accra et les Assemblées Municipales sœurs pour qu'ils l'intègrent dans leurs plans d'actions stratégiques. Au cours d'un forum multi acteurs et d'un

les idées sur la manière de faire de l'agriculture urbaine une composante essentielle de l'agenda de développement des villes. Mme Winnie Makumbi de la Municipalité de Kampala a été conviée comme invitée spéciale pour partager les expériences de Kampala avec les participants au séminaire d'orientation politique.

A tous ces deux événements, un consensus général a été trouvé sur la nécessité de promouvoir le développement de l'agriculture urbaine dans la ville. Certaines des idées et stratégies de mise en œuvre sont intégrées dans les recommandations contenues plus loin. Les effets de cette collaboration avec les principaux

officiels et décideurs de l'AMA sont en train de donner des résultats positifs. L'AMA a commencé à réviser ses textes de lois pour les rendre favorables à l'agriculture urbaine. Les indications montrent que les Assemblées Municipales sœurs suivront bientôt. La prise de conscience du grand public par rapport à l'importance de l'agriculture urbaine est également en train d'être développée.

Ce projet de loi est basé sur une étude exploratoire qui a été conduite au cours de la phase initiale du programme RUAF-CCF en 2005 et 2006, et dans laquelle les auteurs du projet ont été impliqués. Conformément à cette étude, les textes de lois de l'AMA et d'autres documents officiels ont été révisés. Les résultats obtenus, la situation actuelle, les activités initiées pour promouvoir l'agriculture sont décrits ici.

LES LOIS MUNICIPALES SUR L'AGRICULTURE

- *Lois relatives au Commerce de Rue de 1995 ; 9*
- *Lois relatives à la Surveillance des Porcs, des Bovins, des Ovins et des Caprins de 1995 ; 1 (2) ;*
- *Lois relatives à l'Elevage dans les Bâtiments à Usage d'Habitation de 1995 ;*
- *Lois relatives à la Culture et à la Vente de Produits d'Agriculture de 1995 ;*
- *Lois relatives à la Surveillance des Chiens de 1995 ainsi que des sections des*
- *Lois relatives au Marchés de Rue de 1995.*

Une revue des sections concernées des textes de lois de 1995 votés par l'Assemblée Municipale d'Accra montre clairement qu'elle reconnaît l'existence de l'agriculture urbaine dans sa zone de juridiction.

Les politiques d'agriculture urbaine devraient reconnaître et prendre la dimension genre

Ces lois sont cependant restrictives. La loi sur l'élevage de porcs, de bovins, d'ovins et de caprins par exemple stipule qu'«aucune personne ne pourra élever des porcs, des bovins, des ovins ou des caprins sans autorisation délivrée par l'AMA à cette fin, laquelle autorisation sera déterminée conformément à la résolution sur les frais payables. Le nombre d'ovins et de bovins ne pourra dépasser 10 têtes. Aucune personne n'est autorisée à élever des porcs ou des bovins en un lieu quelconque à l'exception des endroits indiqués et sur la base des demandes approuvées par l'AMA». A ce même titre, les lois sur l'élevage de volaille dans les maisons stipule «le nombre autorisé de volailles à élever dans un bâtiment à usage d'habitation, dans la juridiction de l'AMA est limité à 200 sujets ». Aux termes de la loi sur la culture et la vente de produits d'agriculture, «les résidents ne sont autorisés à pratiquer des activités agricoles nulle part ailleurs que dans leurs propres bâtiments, à moins qu'ils ne s'inscrivent au préalable auprès

du responsable médical chargé des affaires sanitaires en donnant leurs noms et adresse et la description du site où la culture sera pratiquée. Aucune culture ne pourra être arrosée ou irriguée avec des effluents de canalisation d'un quelconque bâtiment ou d'eaux de surface provenant des canalisations publiques. De même, aucun produit agricole ne peut être vendu, offert ou présenté en vente en aucun lieu si ce n'est dans une place de marché, sur des étals, dans des magasins ou des kiosques ».

Les textes de lois de l'AMA requièrent ainsi de ceux qui pratiquent l'agriculture urbaine qu'ils s'inscrivent auprès de l'assemblée municipale, et qu'ils observent certaines restrictions en ce qui concerne la taille autorisée des exploitations, le type de cultures autorisées à être pratiquées, le type d'eau à utiliser, le nombre de volaille, caprins, ovins qui peuvent être élevés dans un lieu d'habitation et les endroits autorisés pour la pratique de l'élevage d'ovins et de porcs. En pratique, cependant, aucune de ces activités n'est ni déclarée ni en conformité avec les réglementations municipales qui les régissent. L'idée maîtresse de presque toutes les lois de l'AMA relativement à l'agriculture urbaine est d'anticiper les problèmes de santé publique et de sécurité alimentaire et de créer des conditions sanitaires appropriées dans l'environnement urbain. La perception dominante était que les pratiques UPA compromettent la

santé publique et la sécurité alimentaire et que des lois prohibitives et restrictives contre l'agriculture urbaine au sein de la ville sont la meilleure option. Ce courant de pensée voyait certaines activités de l'agriculture urbaine comme des entreprises rurales mal placées qui ne devraient pas être conduites au sein de la ville. Les autorités urbaines au Ghana donnent plus de priorité au recouvrement fiscal et à l'offre de mesures d'hygiène, même si cela n'est pas une réussite et excluent l'agriculture urbaine.

Le fait que l'AMA possède une Unité de Développement Agricole de son District (DADU) dotée d'un budget signifie que les autorités municipales reconnaissent bien l'importance des activités agricoles au sein de la zone urbaine. Cependant, cette prise de conscience n'est pas totalement traduite en actes législatifs concrets en appui au développement de l'agriculture urbaine dans la ville. Néanmoins, le plan d'action en cours cherche à mettre en place une task-force pour réviser les lois et développer une lettre d'orientation à soumettre à l'Assemblée.

L'agriculture urbaine ne bénéficiait d'une place importante dans aucun des projets et programmes à court, moyen et long terme de l'AMA. Il y a, cependant des changements dans une certaine mesure pour l'intégrer dans le plan en cours d'élaboration. Il n'existe pas, non plus, de zones clairement définies (circonsrites) réservées

à l'agriculture urbaine. La plupart des parcelles où l'agriculture est pratiquée appartient à des institutions (notamment au Conseil pour la Recherche Scientifique et Industrielle, au Camp Burma et à l'Université du Ghana, Legon). Ceci remet en question la viabilité de l'agriculture urbaine dans ces zones puisque ces institutions pourraient développer tôt ou tard leurs terres pour un usage autre que l'agriculture urbaine. La forte valeur des terres pour d'autres usages a aggravé cette situation. A un niveau politique élevé, un Projet d'Administration du Foncier (LAP) a été lancé pour développer des politiques sur la création de banques du foncier pour le développement agricole et celui des investissements.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUES

L'agriculture urbaine contribue considérablement au développement socio économique de la ville, en particulier, en termes d'emplois générateurs de revenus, de création de richesse, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Pour permettre à l'agriculture urbaine de jouer un rôle plus significatif, des politiques non favorables à son développement durable sont en train d'être révisées pour encourager des pratiques agricoles qui garantissent la santé publique et la sécurité alimentaire. L'AMA, le MOFA, le RUAFF-CFF à travers IWMI-Ghana et les institutions partenaires avec lesquelles il collabore (CSIR, Metro Public Health Department et l'Univer-

sité du Ghana) et d'autres acteurs sont en train de faciliter la recherche et la collaboration pour promouvoir une utilisation sans danger des eaux d'irrigation, créer une plus grande sensibilisation et éduquer de façon continue le public sur un usage sans risque des produits agricoles. Dans tous ces domaines une plus grande éducation du public et un appui politique sont nécessaires.

Ce qui suit est un certain nombre d'actions qui sont en train d'être mises en œuvre par le Groupe de Travail de la Ville d'Accra sur l'Agriculture Urbaine et Périurbaine pour intégrer ces secteurs d'activités dans l'agenda de développement de l'AMA.

L'AMA a commencé à réviser ses textes de loi pour les rendre compatibles à l'agriculture urbaine

- 1) les acteurs concernés ont été invités à participer à un groupe de travail pour concevoir un document d'orientation générale sur l'agriculture urbaine à Accra et développer des stratégies pour renforcer la production, les revenus, les conditions de vie et la contribution des agriculteurs de la ville dans l'agriculture nationale. Le RUAFF-IWMI, avec ses principaux partenaires, cherche par le biais du 3PFP, à réaliser ce qui précède dans son plan d'action.
- 2) Le Groupe de Travail sur l'agriculture urbaine à Accra a prévu une série de program-

mes de sensibilisation pour éduquer le grand public sur l'importance de l'agriculture dans la ville. Il espère continuer à développer la conscience des populations sur la sécurité alimentaire, y compris la façon de traiter les produits issus de cette agriculture avant leur consommation. Les media ont été identifiés comme un instrument efficace pour cela et ont été engagés pour concevoir et mettre en œuvre ces programmes de sensibilisation pour aider à la promotion de l'agriculture urbaine dans la ville.

3) L'agriculture urbaine n'est pas totalement intégrée dans les politiques globales de développement au niveau micro-économique, y compris les programmes de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté n° 2 du Ghana. Son intégration au niveau de l'AMA représente un point de départ approprié pour la réduction de la pauvreté dans la ville d'Accra.

4) Le gouvernement, à travers les Assemblées de Districts et le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture devrait allouer davantage de fonds pour promouvoir et améliorer la production agricole urbaine.

5) L'accès à la terre et à l'eau est d'une importance cruciale à la réussite de l'agriculture urbaine. La politique d'occupation du foncier a un grand impact sur l'agriculture urbaine. La demande pour des terres dépasse de loin leur disponibilité. L'attribution des sols dans l'espace urbain ne

devrait pas se faire qu'uniquement sur la base de déterminants économiques de leur utilisation.

L'Assemblée Municipale d'Accra devrait affecter des terres à l'agriculture urbaine plutôt que de laisser des agriculteurs désemparés recourir à l'usage des ceintures vertes qui ne sont pas conçues pour des activités agricoles. Le RUA-IMWI a entrepris une cartographie des usages du foncier de l'AMA (2005) et prévoit de sortir des mises à jour périodiques afin d'appuyer les prises de décisions participatives sur cette question.

6) Les politiques d'agriculture urbaine doivent reconnaître et répondre aux problèmes des différences et des inégalités genres et de la différenciation genre du travail (qui fait quoi dans l'agriculture urbaine? Qui a accès à quelles ressources? Qui contrôle quoi?).

7) Le suivi et l'évaluation participative des activités des agriculteurs urbains doivent être effectués pour voir leur conformité aux textes de lois de la municipalité ainsi que pour identifier les problèmes et les défis auxquels ces derniers sont confrontés.

8) Les agriculteurs sont en train de bénéficier d'informations sur les bonnes pratiques agricoles et d'assistance pour les aider à prévenir les conflits avec d'autres résidents tout en augmentant leur productivité et leur production. Ceci devrait aider à lever certaines des mauvaises perceptions que le

public a de l'agriculture urbaine. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'utilisation d'eaux usées polluées et ses effets sur la santé publique. Les éleveurs sont en train d'être initiés à des pratiques de maintien des animaux dans des espaces



Elaboration d'un Plan d'Action par l'équipe de la ville d'Accra

fermés qui ne permettent pas à leurs animaux (y compris les chèvres, moutons, porcs et bœufs) de divaguer dans les rues. Cet appui comprend des informations sur des systèmes de gestion des périodes post-récoltes telles que des installations de stockage et de meilleures stratégies de commercialisation pour réduire la contamination et les pertes après récoltes ainsi que des informations sur l'hygiène environnementale et individuelle pour mitiger les risques sanitaires potentiels. A l'occasion, les agriculteurs sont encouragés à s'engager dans la micro transformation et d'autres moyens pour ajouter de la valeur à leurs produits et gagner plus d'argent.

9) Les services d'extension offerts par le MoFA doivent

être renforcés et des packages spécifiques à l'agriculture urbaine développés. Le RUA-IMWI a développé une base de données sur les résultats de ses recherches et ceux d'autres institutions de recherche et offre aux acteurs des mises à jour régulières. Le développement de supports d'extension (posters, dépliants) sur certaines de ces technologies à distribuer aux agriculteurs est aussi souhaité. Des démonstrations de terrain et des visites d'étude sont aussi prévues pour faciliter l'extension aux agriculteurs ou aux pratiquants de l'agriculture.

Remerciements

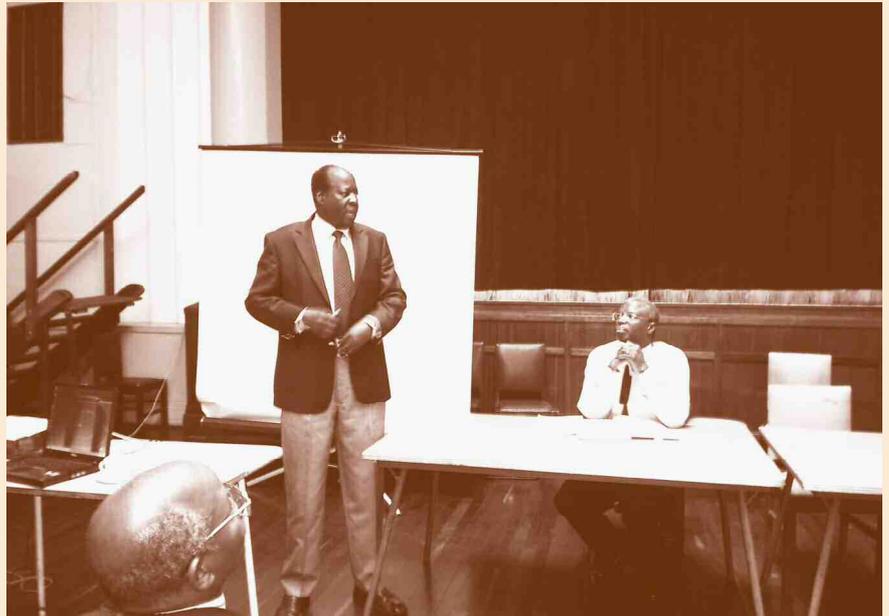
L'étude exploratoire sur l'agriculture urbaine dans la Zone Métropolitaine d'Accra a été conduite par quatre équipes qui ont conduit (respectivement) ; (1) un Inventaire agricole urbain ; (ii) une analyse des acteurs ; (iii) une cartographie de l'usage du foncier ; et (iv) une révision et analyse des politiques

References

- Local Government Bulletin, (1995), Number 19; Accra Metropolitan Assembly Bye-laws.
- Cofie O O, Kranjac-Berisavljevic G. and, Dreschel P, (2005), The Use of Human Waste for Peri-urban Agriculture in northern Ghana. Renewable Agriculture and Food Systems: 20(2) 73-80.
- Cofie O O, Dreschel P, Obuobie E, Danso G, Keraita B, (2003), Environmental Sanitation and Urban Agriculture in Ghana. In Harvey P (ed.) Towards the Millennium Development Goals: Action for Water and Environmental Sanitation: Proceedings of the 29th WEDC Conference, Abuja, Nigeria, 9-12.
- Ghana Statistical Service (2000), 2000 Population & Housing Census, Provisional Results, Accra.
- Obirih-Opareh N, Addotey A, (2005), Review and Analysis of Policies on Urban Agriculture in Accra. A Report on Exploratory Study on Urban Agriculture in Accra. As Part of Collaborative Research Under the RUA-IMWI Programme. September 2005, IWMI, Accra, Ghana.

Cadre d'orientation et pratique de l'agriculture urbaine à Bulawayo

Bulawayo est la deuxième ville la plus importante du Zimbabwe. Autrefois plateforme industrielle du pays, la ville a perdu la plupart de ses industries les plus importantes pour cause de fermeture pure et simple ou de délocalisation vers la capitale Harare. Elle est, de ce fait, le lieu de résidence d'une population urbaine relativement pauvre comparativement à la population vivant à Harare. Depuis 1996, un cadre d'orientation de l'agriculture urbaine est en train d'être conçu avec l'appui du RUAF.



Le maire de Bulawayo, Mr Ndabeni Ncube s'adressant au forum des acteurs de Bulawayo

Bulawayo est situé dans le sud ouest du pays et compte une population estimée à deux millions d'habitants. La ville est la plateforme de la région du Matabeleland qui couvre toute la partie occidentale du Zimbabwe partant de la frontière avec l'Afrique du Sud, au sud, aux chutes du Lac Victoria au nord. La région a une faible pluviométrie. La grande partie de l'eau consommée dans la ville est extraite d'un aquifère appelé Nyamandhlovu.

La ville de Bulawayo est en train de développer un cadre politique pour l'agriculture urbaine depuis 1996, période à laquelle le conseil municipal reconnut l'émergence du phénomène et prit la décision

de le développer pour le bien être de ses résidants. Le conseil municipal chercha à améliorer l'agriculture urbaine en terme d'augmentation des surfaces consacrées aux activités agricoles urbaines mais aussi par l'intensification de la production selon les zones, d'une manière qui ne porterait pas préjudice à l'environnement. En 1998, le conseil mit sur pied un comité interdépartemental qui eut pour mandat de concevoir un avant projet de politique sur l'agriculture urbaine. Le comité rédigea l'avant projet qui fut adopté par le conseil en juillet 2000. Au Zimbabwe, la politique au niveau central et local influence souvent des législations sous la forme de textes de lois parlementaires ou de réglementations pour les autorités locales. L'importance de l'adoption, par la ville de

Bulawayo, d'une politique sur l'agriculture urbaine peut revêtir dès lors une importance capitale.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'AGRICULTURE URBAINE

Le document d'orientation de Bulawayo a été conçu par un comité interdépartemental et adopté par le conseil municipal de la ville en 2000. Il a pour titre **L'Agriculture Urbaine à Bulawayo - Questions et conception de directives politiques.**

Le document met en relief, dans sa première partie, les principales questions relatives à l'agriculture urbaine dans la ville, en terme de caractéristiques, de types d'activités et de problèmes rencontrés. La seconde partie aborde les objectifs de l'agriculture urbaine à Bulawayo et la dernière, les

Takawira Mubvami
mubvami@mdpafrika.org.zw

propositions en matière d'agriculture urbaine et les directives de politique.

Le document d'orientation définit l'agriculture urbaine comme «un système d'utilisation du foncier à des fins agricoles dans l'environnement urbain pour la pratique de la culture et de l'élevage». Il reconnaît, de ce fait, l'agriculture urbaine dans son sens large et ne la restreint pas à son seul sens de pratique d'activités de culture. Le document reconnaît également que l'agriculture urbaine est pratiquée à grande échelle dans la ville et est une forme majeure de l'occupation des terres avec d'immenses avantages socio-économiques pour les résidents. Il reconnaît l'agriculture urbaine comme une activité qui doit être soutenue et organisée. A Bulawayo, tout autant qu'au Zimbabwe en général, l'agriculture urbaine est perçue comme illégale et non désirée, l'intention du document d'orientation est de ce fait d'en faire une activité légale dans certaines zones identifiées de la ville.

Les objectifs mentionnés dans le document d'orientation sont d'identifier les terres adaptées à l'agriculture urbaine et de les allouer aux personnes méritantes (c'est-à-dire, les personnes âgées, les femmes et les enfants), de promouvoir l'utilisation d'eaux usées urbaines, de soutenir l'activité (avec des services d'extension appropriés, des financements et des évaluations de projet) et surtout de garantir que l'activité est adéquatement coordonnée. Pour contrôler la pratique de

l'agriculture urbaine, le conseil municipal de la ville doit en premier la reconnaître formellement, répertorier tous les sols utilisés à cette fin, procéder à une catégorisation des activités agricoles et les lieux où celles-ci peuvent être pratiquées, et confirmer les lois positives en vigueur qui interdisent la pratique de l'agriculture dans certaines zones comme les abords des routes, les berges des rivières, etc., ou prohibent l'élevage d'animaux dans les zones résidentielles ou les lieux où l'espace est limité.

LES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE

Il existe, dans la ville, neuf lotissements maraîchers qui sont gérés par le bureau des services sociaux logé au Département du Logement et des Services Communautaires. Certains de ces lotissements existaient avant que la politique d'agriculture urbaine ne fût acceptée en 2000. Les bénéficiaires sont principalement des personnes âgées et des indigents. En plus, la ville dirige le lotissement de Gum Plantation, un immense projet d'exploitation communautaire qui couvre une surface de quatre kilomètres carrés et demi. Comme pour les autres lotissements maraîchers, la préférence en matière d'attribution des parcelles est donnée aux personnes âgées et aux indigents. Si l'essentiel des légumes cultivés au jardin maraîcher de Gum Plantation était destiné à l'auto consommation en 2000, il a été estimé qu'à présent 60 % de la production est écoulé au sein de

la ville et que le reste va vers Francistown, dans l'Etat du Botswana voisin. La ville dirige toujours Gum Plantation et les eaux usées en provenance des unités de traitement des eaux d'égout de la municipalité étaient et sont encore pompées pour l'irrigation. Deux agents chargés des services d'extension ont aidé les résidents en les conseillant. Le conseil municipal n'a cependant pas pu aider les agriculteurs récemment pour cause de contraintes en personnel et en ressources financières.

PROBLEME DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AGRICULTURE URBAINE

Le problème majeur initialement rencontré dans la mise en œuvre de la politique d'agriculture



L'agriculture urbaine autour d'une pompe souterraine réhabilitée à Bulawayo

urbaine fut l'inexistence d'un pilotage et d'une domiciliation institutionnelle. La politique d'agriculture urbaine est largement le fruit du travail d'un comité interdépartemental sponsorisé par le Département de l'Aménagement Urbain, mais en fait, un seule personne, qui avait d'autres responsabilités au sein du conseil municipal a accompli la plus grande partie du travail. Cette situation a changé à présent, puisque le conseil municipal a accepté que le

Département de l'Aménagement Urbain aura en charge l'agriculture urbaine et que du personnel sera affecté à cette activité.

Un autre problème survenu dans la mise en œuvre de la politique adoptée en 2000 fut qu'elle était en conflit avec certains textes de loi en vigueur à Bulawayo. Le principal conflit a concerné le texte de loi de Bulawayo (Protection des Sols et des Ressources Naturels) de 1975 qui réglemente la manière dont les résidents de la zone urbaine et périurbaine sont autorisés à pratiquer l'agriculture urbaine en identifiant les types de sols qui peuvent être utilisés pour l'agriculture et en restreignant la pratique de l'agriculture sur les berges des cours d'eau. Pendant que la politique de 2000 identifiait les terres à proximité des cours d'eau comme indiquées et désirables pour la conduite d'activités d'agriculture urbaine, les textes de loi antérieurs stipulaient que la culture est interdite sur une distance inférieure à 30 mètres d'un cours d'eau. L'association des résidents est favorable à la culture sur les berges et même une partie de la démarcation de terrain pour l'agriculture urbaine a eu lieu dans des zones qui ne sont pas concernées par les dispositions de la réglementation. Les recherches scientifiques récentes ont montré que toutes les cultures sur berges ne causent pas l'érosion des sols; certaines cultures, comme la banane, peuvent en réalité aider à freiner la dégradation des sols. Dès lors,

les dispositions, qui de toutes façons, se sont révélées difficiles à mettre en vigueur, nécessitent d'être spécifiques à certains types de cultures ou de méthodes de culture.

La politique encourage davantage l'élevage de toutes sortes d'animaux, y compris les porcs, les lapins et dans une certaine mesure, les chèvres dans la zone spécifiée pour l'agriculture urbaine. Cependant, les schémas d'aménagement de la ville de 1975, dans la Partie II, conditions 4 (b) proclament qu'aucun bovin, ovin, caprin, porc ou cheval ne sera autorisé pour l'élevage sans le consentement de l'autorité responsable de l'aménagement urbain. La majorité des personnes ont la conviction que cette condition ne s'applique plus et que de nouvelles initiatives pour réviser les directives de politique pourront régler cette question.

En définitive, la politique d'orientation de 2000 encourage la création d'unités de poissonnerie et l'utilisation d'eaux usées traitées pour les systèmes d'aquaculture. Ceci pourrait créer un conflit parce que les eaux usées sont présentement utilisées pour la production agricole de Gum plantation et celle d'autres lotissements maraîchers autorisés à Bulawayo. Le détournement et l'usage de l'eau pour les poissonneries réduiraient la quantité disponible pour la production de cultures irriguées.

LA SITUATION EN 2006

La politique d'agriculture urbaine de Bulawayo de l'année 2000 reflétait l'intention du conseil municipal de reconnaître l'agriculture urbaine dans la ville. Cette politique est la résultante d'une proposition pour un plan agricole de la ville. Les propositions sont réparties en plans à termes intermédiaires (1-5 ans), moyen terme (5-10 ans) et long terme (plus de 10 ans) pour le développement de l'agriculture urbaine. Cependant, l'avant projet n'a pas réussi à prendre en charge les problèmes cruciaux de la motivation des agriculteurs et de la manière dont la terre et les autres ressources comme l'eau et les questions financières devraient être réglées. Malheureusement, depuis l'adoption de cette politique en 2000, aucune nouvelle initiative n'a été développée.

Le problème majeur initialement rencontré fût un manque de direction et de domiciliation institutionnelle

Après l'introduction du projet RUAF-CCF à Bulawayo en 2005, le conseil municipal commença à mettre en œuvre de nouvelles activités à travers la municipalité. Le débat sur l'agriculture urbaine fût ravivé et la ville revisita sa politique avec l'intention de l'officialiser et de produire une politique d'agriculture urbaine qui apporte des réponses à certaines questions émanant du débat actuel dans la

municipalité. Certaines des activités qui ont été prises en compte comprennent :

- La mise en place d'un Forum Multi Acteurs sur l'Agriculture Urbaine pour que la municipalité puisse piloter un plus grand développement et une meilleure mise en œuvre d'un agenda pour l'agriculture urbaine au profit de la ville.
- Mobiliser une équipe d'experts pour identifier des projets pilotes sur l'agriculture urbaine. Ce qui n'a pu voir le jour à cause d'un manque de fonds.
- L'identification de terrains périurbains aux contours de la ville. Les terrains seront morcelés en parcelles de 200 m² destinées aux familles pour leur exploitation.
- La réhabilitation des points de pompage d'eaux souterraines de la ville et l'utilisation des terrains environnants pour des activités d'agriculture urbaine.

CHANGEMENTS D'ORIENTATIONS

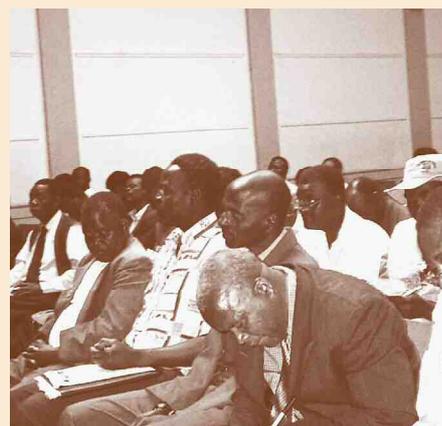
A travers l'expérience de la mise en œuvre de la politique d'agriculture urbaine et de l'introduction du projet RUAF-CCF en 2005, le conseil municipal et d'autres acteurs se rendent compte que plusieurs changements doivent être amenés aux directives de politique d'agriculture urbaine et qu'il est nécessaire de développer une nouvelle politique basée sur un inventaire des directives de 2000 et de la réglementation actuelle. Un audit de la réglementation a été conduit en

2003 par le Plan Directeur de Développement et l'Association Zimbabwéenne du Droit de l'Environnement (ZELA) pour identifier les politiques et réglementations pertinentes et actuelles qui ont un impact sur l'agriculture urbaine (Makonese et Mushamba, 2004). La recherche établit que malgré l'environnement apparemment prohibitif, les législations en vigueur offrent bien de nombreuses opportunités de pratique de l'agriculture urbaine. Ceci va à l'encontre de la croyance communément répandue que la loi au Zimbabwe interdit la pratique de l'agriculture urbaine. En réalité, elle reconnaît les risques liés à la production agricole à l'intérieur de la ville et se donne comme rôle de réguler ce type d'agriculture.

Le premier et principal problème qui devra être résolu en tant que résultat direct de la politique de 2000 est la nécessité d'établir une domiciliation institutionnelle pour l'agriculture urbaine, de préférence au sein du conseil municipal de la ville. Il n'est pas encore clair, en ce moment, de dire lequel des départements ou services aura cette responsabilité. Le Service de l'Aménagement Urbain logé au sein du Département Ingénierie a été temporairement désigné pour assumer cette responsabilité. Il faut maintenant confirmer si cette disposition demeure permanente. Il faut aussi une orientation claire sur le département qui coordonnera les activités liées à l'agriculture urbaine. Tout indique que le

Service de la Planification Urbaine du Département d'Ingénierie remplira ce rôle important.

Le deuxième problème est que la nouvelle politique à développer devrait formuler et donner des directives claires sur les problèmes d'irrigation et de collecte de l'eau pour l'agriculture urbaine (c'est-à-dire à la fois pour le maraîchage et l'aquaculture). Les directives d'orientation de 2000 ne mentionnent pas la collecte et l'utilisation des eaux usées à des fins d'irrigation. La présente description de l'agriculture urbaine qui figure dans les



Participants à la réunion du forum des acteurs à Bulawayo en 2006

directives d'orientation ne fait pas la distinction entre les activités de culture sur parcelles et celles hors parcelles. Il est impératif d'encourager le développement de l'agriculture urbaine sur parcelle puisque la terre qui lui est consacrée est déjà sécurisée. Le sentiment général qui anime la plupart des acteurs est que les directives actuelles mettent l'accent sur les activités d'agriculture urbaine hors parcelles sans apporter des réponses à celle conduite «sur parcelles».



Participants à la réunion du forum des acteurs à Bulawayo en 2006

Les questions relatives à l'intégration de l'agriculture urbaine dans le développement urbain global ne sont pas couvertes par les présentes directives d'orientation. Il est impératif que des réponses leur soient apportées dans la révision de l'orientation et du développement d'une nouvelle politique d'agriculture urbaine. Les plans d'actions en cours d'élaboration dans l'actuel programme CCF de la ville ont intégré ce problème.

La dernière question importante à prendre en considération dans la révision de la politique de 2000, concerne la nécessité d'une large participation de tous les acteurs dans l'évaluation de cette politique.

Comme déjà mentionnée, la politique d'agriculture urbaine fût dans une large mesure l'œuvre d'un petit comité du conseil municipal.

La participation de tous les acteurs est nécessaire dans l'évaluation de la politique d'agriculture urbaine.

Un des résultats est que la politique est restée en grande partie méconnue des acteurs. La participation d'une large gamme d'acteurs et leurs contributions dans le développement d'une nouvelle politique d'agriculture urbaine aidera aussi dans l'organisation des projets relatifs à cette agriculture au niveau communautaire. Cela rendra également plus facile la mobilisation des ressources de financement et la réglementation de l'activité. Le projet CCF a facilité ce processus à travers la mise en place du forum des acteurs de l'agriculture urbaine dans la ville. Le forum mis sur pied en septembre 2005 a eu cinq rencontres en 2006. Un résumé de ces délibérations est disponible sur www.mdpafrica.org.zw. Le programme CCF sur l'Agriculture Urbaine participe actuellement à la révision et au processus de formulation d'orientations politiques.

CONCLUSION

Les centres urbains du Zimbabwe peuvent devenir le

lieu de certaines des opérations agricoles hautement productives, permettant au pays de réaliser une reprise économique beaucoup plus rapide que prévue. L'avant projet de directives politiques de Bulawayo adopté en 2000 était inadapté dans ses solutions aux problèmes cruciaux relatifs à l'agriculture urbaine, comme la création d'une domiciliation institutionnelle, la bonne intégration de l'agriculture urbaine dans le développement urbain et l'absence de discussions contradictoires sur la manière de mobiliser des ressources pour l'agriculture urbaine. Des contraintes de financement ont également participé à un manque d'attention appropriée. Ces problèmes sont maintenant en cours de résolution avec le Plan d'Action CCF de Bulawayo.

References

Makanatsa Makonese and Shingirayi Mushamba. 2004. The Policy and Legislative Framework for Urban Agriculture in Zimbabwe
Bulawayo City Council 2000. Urban Agriculture in Bulawayo - Issues and an Inception of Policy Guidelines.

Actions Concrètes : Le programme d'assistance à l'agriculture urbaine de la ville de Cape Town

L'agriculture urbaine à Cape Town concerne principalement le maraîchage, même si la vue de troupeaux en divagation dans les rues est familière à beaucoup d'habitants de la ville. La ville de Cape Town a consacré les cinq dernières années à formuler une politique d'agriculture urbaine qui, avant tout, contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens en terme de sécurité alimentaire et de développement économique.



Des membres du Florico Framing Group travaillant dans leur jardin près du township d'Atlantis, 45 km au nord de Cape Town (à l'intérieur des limites administratives de la ville).

Le phénomène de l'agriculture urbaine a débuté à Cape Town depuis sa création mais, confrontée à un taux de chômage d'environ 23,4% (représentant 2 275 230 personnes), à une croissance économique insuffisamment capable d'absorber la main-d'œuvre grandissante et 32% de la population de la ville vivant en dessous du Seuil de Subsistance des Ménages (HSL) en 1999, la ville cherche depuis à davantage développer les potentialités de l'agriculture urbaine comme stratégie d'intervention pour réaliser l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois (Ville de Cape Town, 2006 c).

La municipalité de Cape Town a été directement impliquée dans 33 projets d'agriculture dans la ville, pendant que, dans le même temps des organes nationaux gouvernementaux et provinciaux sont également en train de mettre en œuvre des activités de production alimentaire. Les ONG dans la zone de Cape Town, telles que Abalimi Bezekhaya, apportent aussi une large contribution au développement du secteur de l'agriculture urbaine de la ville (voir UAM 6). Jusqu'ici cependant, ces activités et ces initiatives ont manqué de coordination à l'échelle municipale et une vision commune de l'agriculture urbaine. Cette situation a conduit à la prise de conscience qu'une politique spécifique d'agriculture urbaine était nécessaire puisqu'elle «fournirait

une vision commune, donnerait une orientation stratégique et créerait un mécanisme pour gérer l'agriculture urbaine, de sorte que son potentiel maximal puisse être atteint pendant que ses impacts négatifs seraient éliminés ou réduits.» (Ville de Cape Town, 2006 b :1). Une politique formelle jettera les bases d'une collaboration entre tous les services municipaux sur la question de l'agriculture urbaine et garantira l'implication sans équivoque de chaque département de même qu'elle éliminera la nécessité de compter sur la bonne volonté ou les choix des individus.

LE PROCESSUS DE FORMULATION DE POLITIQUES

En mai 2002, les autorités municipales convoquèrent un

Stanley Visser, Development Facilitation of the City of Cape Town ⁽¹⁾
Stanley.Visser@Capetown.gov.za

premier sommet sur l'agriculture urbaine pour lancer un dialogue sur la nécessité de développer l'agriculture urbaine dans la ville, avec un accent particulier sur les populations urbaines pauvres. La Direction du Développement Economique et Humain prit la tête de ce processus et demeure encore «le domicile organisationnel» des activités d'agriculture urbaine dans la municipalité. Le sommet donna mandat à la ville de rédiger une politique d'agriculture urbaine adéquate et un programme d'assistance pour ses pratiquants. Le premier avant projet de document d'orientation fût rédigé en 2002. A partir de ce moment, un processus consultatif de formulation de politiques fût lancé et comprenait les étapes suivantes :

Etude des fondements et clarification des concepts, qualification du statut actuel de l'agriculture urbaine dans la ville (une évaluation très superficielle), analyse des acteurs et des parties impliquées, rédaction du premier avant projet de document d'orientation, recueil des remarques et commentaires à la fois internes et externes sur l'avant projet, révision et formulation de la mouture finale de l'avant projet de document d'orientation (avec des contributions de valeur faites lors du second sommet sur l'agriculture urbaine en 2003) et soumission de l'avant projet final au Conseil Municipal pour approbation avant la fin de l'année 2006. Le processus consultatif de formulation de politiques a vu l'implication d'un large éventail d'acteurs : tous les

départements internes de la municipalité, le Département de l'Agriculture à travers ses démembrements provinciaux, plusieurs universités, des collèges d'aménagement agricole et des agriculteurs et pratiquants de l'agriculture urbaine. D'une part ce fut une opportunité pour former des acteurs ciblés (les officiels et les conseillers municipaux) sur les avantages de l'agriculture urbaine et d'autre part, de larges concertations ont été menées avec les praticiens de l'agriculture urbaine pour déterminer leurs besoins et aspirations spécifiques.



Production de légumes verts près du township d'Atlantis

A cause d'un processus prolongé de restructuration, de transformation de l'administration de la Ville et de l'élection des autorités locales, le processus tomba en perte de vitesse.

Il en résulte des conseillers et des dirigeants de haut niveau nouvellement élus et les défenseurs de la politique d'agriculture urbaine au sein de la municipalité ont pensé qu'il était plus judicieux de s'investir à convaincre les politiciens, plutôt que d'engager une épreuve de force. En définitive, le processus de formulation de politiques dans le domaine de l'agriculture urbaine a produit deux

documents distincts, notamment : un document de base reflétant le cadre théorique, les expériences nationales et internationales, le statut actuel de l'agriculture urbaine dans la ville, etc. et un document d'orientation indiquant la vision, les objectifs et les interventions effectuées par la ville et ses partenaires.

Dans la constitution de l'Afrique du Sud, l'agriculture urbaine ne figure pas parmi les pouvoirs transférés aux autorités locales et, de ce fait, beaucoup de motivations et de lobbying durant le processus de concertation pour convaincre les décideurs de la ville que le développement de l'agriculture urbaine devrait être perçu comme partie intégrale de l'élimination de la pauvreté et du développement économique qui sont des responsabilités partagées de toutes les sphères de gouvernement (République Sud Africaine, 1997). En fin de compte, les membres du conseil municipal furent convaincus d'abord de l'opportunité que l'agriculture urbaine pouvait offrir pour le développement économique et ensuite du fait que la municipalité n'avait pas de politique d'appui au secteur de l'agriculture. Tous ces deux aspects renforcent l'idée de soutenir l'agriculture urbaine à travers une politique de la municipalité.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION

La vision de Cape Town est de construire un partenariat avec tous afin de faire de la ville une cité de dimension mondiale dans laquelle la qualité de vie de tous

les citoyens s'améliore continuellement (Ville de Cape Town, 2004 d). L'agriculture urbaine cadre parfaitement avec cette vision puisqu'elle est perçue comme une stratégie d'élimination de la pauvreté et le développement économique. L'avant projet de document d'orientation a été formulé conformément aux exigences de la municipalité en matière de documents de politique, c'est-à-dire : l'usage d'un langage simple accessible aux parties concernées, la clarté et la concision des interventions que la ville entreprendra et l'assistance dont les praticiens de l'agriculture urbaine peuvent bénéficier de la part de la ville.

L'avant projet de document définit l'agriculture urbaine dans son sens le plus large, de manière à la rendre la plus inclusive possible tout en opérant une distinction entre les catégories de productions végétales, de production animalière et d'aquaculture. Il reconnaît les avantages pour les individus et les ménages (sécurité alimentaire des ménages, génération de revenus, etc.) mais également pour la ville (une plus grande propreté de celle-ci, la contribution à la réhabilitation de l'environnement et le reboisement, etc.). Après avoir fait la liste des défis et des opportunités et après avoir identifié les acteurs impliqués, le document d'orientation continue avec une élaboration d'actions concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs de la

politique urbaine ; il aborde aussi le cadre institutionnel et la stratégie de mise en œuvre.

Une des actions concrètes décrites dans le document d'orientation est le programme d'assistance de la ville. La suite de cet article se concentrera sur ce programme puisque son contenu, ses critères et ses actions concises ont été formulés de façon détaillée afin de donner aux autres villes confrontées à des défis similaires des idées et des aspirations.

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE

Bien que l'avant projet de document d'orientation n'ait pas été formellement approuvé par le conseil municipal, la majorité des éléments du programme d'assistance proposé sont en cours de mise en œuvre. C'est aussi le cas du programme d'assistance au maraîchage urbain de Cape Town. Les personnes ou groupements communautaires qui demandent une assistance pour les activités d'agriculture urbaine s'adressent à la Municipalité à travers plusieurs canaux ou départements. Ces départements orientent ensuite les demandes vers la Direction du Développement Economique et Humain qui offre un soutien stratégique tel que l'amélioration organisationnelle de ces groupes. Dans beaucoup de cas, un appui quotidien (plutôt technique) est offert par les ONG. Cette division du travail est due au manque de ressources humaines au sein de la Direction du

Développement Economique et Humain. Une politique formelle donnerait davantage de ressources et d'appui à la direction pour la rendre plus visible dans ses responsabilités, en lui permettant de communiquer plus largement sur le soutien qu'elle offre et d'être plus proactive plutôt que d'être réactive.

Une politique spécifique à l'agriculture urbaine était nécessaire

Le Programme d'Assistance à l'Agriculture Urbaine de Cape Town travaille avec un ensemble de critères spécifiques pour déterminer le type et l'ampleur de l'assistance à apporter. En premier lieu, le type d'activités agricoles urbaines est identifié. La ville de Cape Town distingue quatre différents types d'activités qui ont été définies comme suit :

- 1 production familiale - familles utilisant leurs propres jardins pour cultiver des légumes et/ou élever des animaux à petite échelle pour subvenir à l'alimentation familiale ;
2. les groupements communautaires un groupe d'individus qui produisent collectivement des produits alimentaires pour eux-mêmes ou pour une institution communautaire, la plupart du temps sur un terrain public ;
3. les micro agriculteurs - individus ou groupement de personnes engagées dans l'agriculture urbaine pour

générer des revenus sur de petites parcelles (privées ou publiques) non exploitées et;

4. les petits agriculteurs émergents - personnes individuelles ou groupes de personnes qui sont ou aspirent à être des agriculteurs à plein-temps.

Le dernier type d'opération est considéré comme se déroulant dans un environnement formel d'affaire, alors que les trois autres types d'opérations sont perçus comme des activités informelles. La politique d'agriculture urbaine met l'accent sur les populations pauvres de Cape Town qui composent toutes les quatre catégories mentionnées ci-dessus. Cependant, puisque cette politique n'est pas directement destinée à l'agriculture commerciale, les petits agriculteurs émergents sont surtout encouragés à contacter le Département National des Domaines auprès duquel des financements peuvent être obtenus du Programme de Réforme Agricole pour le Développement Agricole (LRAD).

Les objectifs de l'activité agricole urbaine doivent être en conformité avec les stratégies d'élimination de la pauvreté, le développement économique et/ou le renforcement des capacités communautaires de la ville. Une plus grande évaluation comprendra le nombre de bénéficiaires, les autres acteurs impliqués, la localisation des activités, l'impact environnemental, la faisabilité et la

conformité des activités avec la planification et la gestion du développement intégré.

On distingue cinq principaux types d'assistance : l'accès à la terre, les infrastructures, les outils/équipements/matériels, les intrants à la production et les services d'extension. Alors que les groupements communautaires peuvent avoir tous les types d'assistance, les producteurs familiaux ne sont concernés que par le petit outillage, les intrants de base à la production et certains services d'extension mais ne peuvent bénéficier d'aide à l'acquisition de terres ou d'infrastructures puisque la Loi Municipale sur la Gestion Financière (MFMA) stipule que les finances de la municipalité ne peut être utilisé à des fins d'augmentation des



Troupeau en face d'une maison à Khayelitsha, un des quartiers pauvres

actifs de privés (tel que la propriété foncière privée). Une matrice du document d'orientation stipule les types d'opérations qui peuvent être éligibles à l'assistance. Une analyse des besoins faite pour chaque demandeur sera décisive pour l'assistance réelle offerte.

Le programme d'assistance à l'agriculture urbaine comprend également ce qui est connu sous le nom de kit de démarrage pour

les agriculteurs de subsistance. Etant destiné en priorité aux plus pauvres parmi les populations pauvres, le kit de démarrage a pour but de soutenir les groupements communautaires qui souhaitent commencer un projet de maraîchage. Pour chaque groupe de dix personnes, le kit de démarrage comprend des éléments de base comme une pioche, une bêche, un râteau, un arrosoir, des semences et du compost. En dehors du kit de démarrage, il y aura une formation de renforcement des capacités et des services d'extension.

Le programme d'assistance de la ville met un accent particulier sur l'élevage en zone urbaine. A Cape Town plusieurs textes de loi différents sur l'élevage en zone urbaine existent puisque la municipalité n'existe que depuis 2000 sous sa forme actuelle (39 municipalités ont été fusionnées pour constituer 7 en 1996 qui à leur tour seront réunies pour ne former qu'une seule en 2000). En ce moment, une intervention a été approuvée par le Conseil Municipal pour trouver une solution à l'élevage non contrôlé dans la zone urbaine. Puisque l'élevage représente une opportunité économique pour beaucoup de personnes, elle ne doit pas être négligée. De ce fait, une stratégie sur trois fronts a été développée pour déplacer les animaux des zones résidentielles vers des lieux et des espaces où ils peuvent être élevés sous des

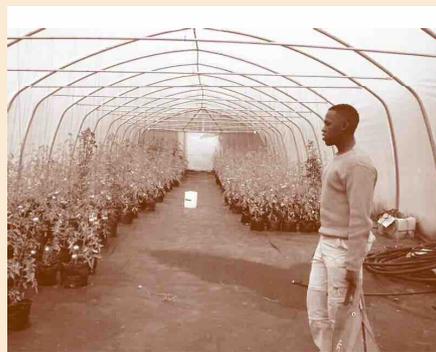
conditions contrôlées. Cette stratégie comprend l'établissement de (a) «kraals» communautaires (espaces clôturés) proches des zones résidentielles où un petit nombre d'animaux peuvent être gardés sous des conditions de pâturage zéro, (b) de terrains communaux (une forme traditionnelle de droit foncier où la terre appartient à la ville et est destinée à la pratique de l'agriculture) où un nombre plus important d'animaux peuvent être gardés sous des conditions d'élevage commercial, et (c) des fermes privées ou de petites propriétés grâce au système de prêts financiers du Programme National de Réforme Agricole. Dans le cas des «kraals» communautaires les activités se déroulent sur des terrains appartenant à l'état et la ville fournit toutes les infrastructures fixes. De même, le développement et l'entretien des infrastructures sur les terrains communaux sont également effectués par la ville mais les agriculteurs occupants doivent payer un loyer progressif qui atteindra le taux commercial dans les trois ans afin de donner aux micro agriculteurs émergents le maximum de chance pour réussir en tant qu'agriculteurs commerciaux.

Le programme d'assistance est fondé sur la gouvernance coopérative, les partenariats stratégiques et l'action concertée, c'est-à-dire que la ville possède la

prérogative d'approbation et d'engagement de tous les acteurs, de sorte que lorsqu'une assistance est rendue, il n'y a pas de duplication des ressources ou de distraction par rapport aux objectifs du projet. Jusqu'à présent, l'assistance en matière d'agriculture urbaine a été faite de façon réactive pour cause de manque de ressources mais l'introduction formelle de la politique d'agriculture urbaine rendra possible l'engagement proactif.

PROGRES REALISES A CE JOUR

A cause du long processus de concertation et de formulation



Production de tomates dans une serre

de la politique d'agriculture urbaine, le conseil municipal a déjà commencé à mettre en œuvre un certain nombre d'interventions parmi celles proposées dans l'avant projet du document d'orientation, en même temps que le programme d'assistance décrit plus haut. Celles-ci sont les suivantes : l'allocation annuelle d'un budget destiné à l'agriculture urbaine, la reconnaissance de l'agriculture urbaine comme forme d'utilisa-

tion du foncier dans le Schéma Intégré de Délimitation des Zones de la ville, l'offre d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine dans les nouveaux établissements humains, l'intégration de l'agriculture urbaine comme élément des programmes de développement (par exemple, le reboisement de la ville, l'Agenda 21 local, la lutte contre la pauvreté, le programme de prévention du VIH/SIDA, etc.) et l'offre d'infrastructures stratégiques pour l'agriculture comme le marché de produits frais nouvellement construit.

L'acceptation de cette politique donnera une plus grande envergure à l'agriculture urbaine

Dans le même temps le Département de l'Agriculture de la Province a ouvert un bureau de district dans la ville de Cape Town et offre des services d'extension et un appui financier aux agriculteurs urbains. Dans l'esprit de coopération, la municipalité, le Département de l'Agriculture et quelques ONG ont mis en place deux centres agricoles mécanisés sous forme de joint-venture dans la ville.

Récemment, le Département des Domaines a approuvé une subvention de 8,7 millions de Rands (équivalents à près de 1,2 millions US\$) pour que la ville puisse acquérir des terres

agricoles commerciales qui seront utilisées comme terrains communaux, principalement par les éleveurs urbains. La Municipalité est actuellement dans le processus d'identification du terrain approprié à acheter avec cette subvention.

De plus, la ville a déjà commencé des activités de réseautage au niveau international en ce qui concerne l'agriculture urbaine et a participé, l'année dernière, à une conférence régionale sur l'agriculture urbaine à Harare au Zimbabwe. Le résultat est l'établissement, par la ville, de relations de travail avec le Partenariat pour le Développement Municipal en Afrique Australe et Orientale (MDP-ESA). En plus, Cape Town a été choisie comme ville pilote dans le programme «Villes Agricoles du Futur» récemment mis en place par le MDP-ESA et le RUAF. Ce projet comprendra la révision des informations de base sur l'agriculture urbaine à Cape Town, l'absorption des

écarts dans la recherche, une évaluation des politiques et de la législation en matière d'agriculture urbaine, une assistance pour mettre sur pied un forum des acteurs, et la mise en place de systèmes de suivi pour montrer l'impact par communauté ainsi que la compilation d'un programme pluriannuel de développement de l'agriculture urbaine en faveur de la ville.

LES PROCHAINES ETAPES

Une compréhension interne et externe suffisante et un appui à l'agriculture urbaine ont vu le jour ces trois dernières années et c'est maintenant le moment opportun pour soumettre la version définitive du document de politique d'agriculture urbaine au conseil municipal pour approbation. L'acceptation de cette politique donnera une plus grande envergure à l'agriculture urbaine, de sorte qu'elle puisse être compétitive par rapport aux autres priorités pour une meilleure allocation des ressources. Par cette

reconnaissance formelle, l'agriculture urbaine peut devenir un élément très utile des stratégies de Développement Economique Local (LED) et peut, en fin de compte, aider au retour des plus grands agriculteurs vers les zones agricoles rurales et commerciales. L'agriculture urbaine n'est pas actuellement très significative dans la ville de Cape Town et cet avant projet de document de politique est perçu comme l'étincelle pour un développement plus explosif de sa pratique.

Note

1) les vues et les opinions exprimées dans cet article sont celles de son auteur et ne représentent pas celle de la municipalité de Cape Town.

References

- City of Cape Town, 2006a. Baseline Document for the Development of an Urban Agricultural Policy. Directorate: Economic and Human Development. Unpublished.
- City of Cape Town, 2006b. Draft Urban Agricultural Policy. Directorate: Economic and Human Development. Unpublished.
- City of Cape Town, 2006c. Economic and Human Development Strategy. Directorate: Economic and Human Development. Unpublished
- City of Cape Town, 2004d. Integrated Development Plan for 2004/05. Directorate: Integrated Development Plan. Unpublished.
- Republic of South Africa, 1997. The Constitution of the Republic of South Africa: Annotated Version. Constitutional Assembly. Hn Communications.



Un agriculteur urbain au travail

Politiques de sécurité alimentaire à Chicago

Il existe une conviction de plus en plus forte parmi les citoyens de Chicago que tous les résidents devraient avoir accès à une alimentation sûre, produite selon des méthodes culturelles acceptables et nutritionnellement adéquates à travers un système de production viable qui a pour vocation l'autosuffisance de la communauté et la justice sociale. Beaucoup d'efforts ont été faits pour élever le niveau du discours public sur la question afin de concevoir un système alimentaire durable capable d'assurer la sécurité alimentaire de la communauté de Chicago.

L'organisation de forums, en 2003, sur la sécurité alimentaire communautaire au cours des dix dernières années a conduit à la mise sur pied de la Chicago Food Policy Advisory Council (CFPAC) - Conseil Consultatif pour la Politique Alimentaire de Chicago - en 2003. Le CFPAC est un réseau d'organisations et de personnes désireuses de partager leurs expériences et leur intérêt pour la sécurité alimentaire dans la région de Chicago afin d'influencer les décideurs pour qu'ils prennent des décisions guidées par les objectifs d'une sécurité alimentaire communautaire. La Chicago Food Policy Advisory Council est le fruit d'un

Rodger Cooley
Heifer International
Rodger.Cooley@heifer.org

effort à long terme pour développer des plans et formuler des recommandations afin de conseiller plus tard les décideurs en matière de sécurité alimentaire. L'adhésion et la participation au Conseil sont ouvertes à tous. Les membres comprennent, à l'heure actuelle, des agences de secours alimentaire (banques de nourritures, magasin de stockage), des organisations et des praticiens de l'agriculture urbaine, des agents de la santé publique, des chercheurs, des groupements d'utilisateurs du foncier, des distributeurs de produits alimentaires, des représentants de marché de produits maraîchers, des aménagistes urbains, des organisations pour la défense de l'environnement, des chefs et des organisations communautaires.

De cette conférence provient un effort de la part des organisateurs et des participants d'examiner la faisabilité de la recherche sur des programmes innovants comme les conseils pour la politique alimentaire et une étude approfondie sur la situation de l'accès à l'alimentation dans la région de Chicago. En 2001, le premier Sommet sur la Sécurité Alimentaire, financé par la Chicago Community Trust (la fondation locale qui offre des subventions à partir de fonds collectés auprès de donateurs

locaux), a vu la participation d'organisations de secours alimentaire, du gouvernement et des militants d'une agriculture durable. Le sommet eut recours à un format d'espace ouvert qui permit aux participants de proposer son contenu et ses priorités pour aller de l'avant. Ce processus produisit plus de 40 thématiques soumises au vote des participants. La création d'un Conseil pour la Politique Alimentaire à Chicago fut une priorité absolue (voir discussions des sessions de travail en espaces ouverts du Sommet sur la sécurité alimentaire de l'Illinois tenue en 2001, disponible à l'adresse suivante : www.michaelherman.com).

Le CFPAC est depuis plus de cinq ans dans un processus de développement, utilisant le consensus pour définir une mission, une structure organisationnelle et opérationnelle et des services de proximité pour garantir une adhésion inclusive représentative de toutes les catégories de la population de Chicago. Le CFPAC est né de services communautaires de proximité et d'une implication. La structure organisationnelle du Conseil a été conçue pour être un modèle «hybride», puisqu'il n'est ni un organe gouvernemental, ni une organisation à but non lucratif distinct. On pensait que s'il était

intégré dans une structure gouvernementale, sa responsabilité envers la communauté dans son ensemble n'existerait plus. On pensait également que la lourdeur administrative de gestion d'une organisation à but non lucratif absorberait une grande partie des efforts fournis par le Conseil. Le CFPAC travaille en étroite collaboration avec la Municipalité de Chicago et encourage la participation et le soutien de la ville.

Le CFPAC comprend un Comité Exécutif et un organe d'adhésion générale engagé d'une manière ou d'une autre dans la sécurité alimentaire de la communauté dans la région de Chicago. Des membres de trois organisations à but non lucratif (Growing Power, Heifer International, et Sustain) ont été choisis pour être dans le Comité Exécutif afin d'appuyer le conseil. Ces organisations ont été sélectionnées parce que leurs missions sont similaires à celles du CFPAC et qu'elles ont consacré une partie de leur temps à travailler avec le CFPAC.

Le CFPAC a rédigé, comme sa première publication, un livre blanc qui donne les détails des engagements budgétaires et les responsabilités des agences et services de la ville de Chicago. Le livre contient également une liste de recommandations innovantes sur une politique pour la ville. Ce rapport sera disponible sur le site web du CFPAC : www.chicagofoodpolicy.org,

On craignait que s'il était intégré dans

une structure gouvernementale, sa responsabilité envers la communauté dans son ensemble n'existerait plus

Le premier Sommet annuel sur la politique alimentaire de Chicago, sponsorisé par le CFPAC a eu lieu en février 2006. Plus de 170 personnes avaient participé à l'évènement. Pendant les discussions de panel, les participants ont présenté leurs concepts pour améliorer les politiques de sécurité alimentaire communautaire à Chicago. Ces concepts ont été affinés au cours de plusieurs rencontres et les stratégies pour les réaliser sont en train d'être adoptées.

La participation du Gouvernement au Conseil a été jusqu'ici décousue. La plus grande partie de cette participation était basée sur l'intérêt personnel d'individus et de chefs de service. Le Comité Exécutif a effectué des activités de proximité auprès des responsables de l'aménagement, de la protection de l'environnement et de la santé publique ainsi qu'auprès du Directeur Politique de la Mairie pour trouver des jonctions d'intérêts et d'encourager une participation plus active. Tous les conseillers municipaux reçoivent à présent des avis de réunion et plusieurs représentants du personnel des conseillers municipaux ont assisté aux réunions du Conseil. On espère que l'année prochaine,

davantage de connections et de relations formelles seront établies avec les autorités locales pour aider à promouvoir la politique de sécurité alimentaire.

Prochains numéros du Magazine Agriculture Urbaine

n° 17 **Renforcement des Producteurs Urbains** (Juillet 2007).

n° 18 **Agriculture urbaine et communautés de base** (Novembre 2007).

Un cadre politique pour l'agriculture urbaine à Rosario

Alors que la ville de Kampala adoptait une démarche principalement règlementaire de l'agriculture urbaine basée sur des permis, des licences, le contrôle et le recours à des instruments juridiques, celle de Rosario a mis l'accent sur le développement d'un cadre politique basé sur des incitations économiques, des supports communicatifs et éducatifs et des instruments de conception.

Avec une population de plus d'un million d'habitants, Rosario est la plus grande ville de la province de Santa Fe en Argentine et la troisième zone la plus peuplée du pays. Au cours des trente dernières années, la ville a vu un nombre croissant de chômeurs, et après la crise économique de 2001 en Argentine, plus de 800 000 personnes, soit 60 % de la population totale s'est retrouvé dans la pauvreté.

Beaucoup de résidents de Rosario commencèrent à cultiver les parcelles de terres disponibles pour assurer un approvisionnement continu en nourriture pour eux-mêmes et pour leurs familles. Les ONG furent également amenées à

assumer un rôle plus important dans les programmes de



Des membres du Florico Framing Group travaillant dans leur jardin près du township d'Atlantis, 45 km au nord de Cape Town (à l'intérieur des limites administratives de la ville).

développement social en faisant de l'agriculture urbaine une partie significative de leur travail. Pour sa part, la municipalité a graduellement transformé ses activités de développement en programmes et politiques sociaux destinés à faire face à la situation des groupes exclus du marché formel du travail. Les autorités locales retirèrent les lois restrictives pour rendre disponibles des terres pour la pratique de l'agriculture. La ville fournit aussi à beaucoup d'agriculteurs débutants des outils, semences et autres approvisionnements essentiels.

Elaboration et institutionnalisation d'un programme municipal

La ville a mis sur pied le programme d'agriculture urbaine logé au Département de la Promotion Sociale dont le personnel est passé à 33 employés à plein ou temps

partiel et le budget à 430 000 US\$ (en 2006). Le programme rassemble des agriculteurs urbains, des agents municipaux, des experts en agriculture et des représentants des organisations non gouvernementales. A travers ce programme, les agriculteurs urbains bénéficient d'une assistance pour sécuriser et protéger des espaces pour l'agriculture, s'intéresser aux produits agricoles à valeur ajoutée, et créer de nouveaux marchés et systèmes de commercialisation.

Une consolidation plus avancée de ce processus a été recherchée par l'intégration formelle de l'agriculture urbaine dans le Plan Directeur du Développement Stratégique de la ville. Ce plan reconnaît l'agriculture urbaine comme une forme d'utilisation durable et légitime du foncier urbain et promeut son intégration aux autres activités et projets publics liés à la gestion des espaces verts, à l'équipement, au logement, aux infrastructures, au transport, etc.

Certaines ordonnances sont décrites dans l'encadré.

Les résultats

Le programme d'agriculture urbaine de Rosario a permis à beaucoup d'hommes et de femmes d'améliorer leurs conditions de vie. Il existe à l'heure actuelle 600 groupements de producteurs

Raul Terrile
raulterril@ranet.com.ar
Antonio Lattuca
lattucario@arnet.com.ar

(comptant environ 10 personnes chacun) dans la ville, dont 150 sont activement impliqués dans la commercialisation. Six marchés sont tenus hebdomadairement dans des espaces publics (au centre ville ainsi que dans les divers quartiers). Il existe un marché journalier itinérant qui sillonne la ville. A travers la vente, les producteurs génèrent des revenus de 40 à 200 US\$ (ces montants, et parfois plus, sont gagnés par ceux qui se consacrent exclusivement à cette activité).

«Je pense que ceci est un processus qui se consolidera dans le temps. Cela n'a pas été une expérience isolée mais, une expérience qui a été intégrée aux politiques sociales et urbaines que la municipalité de Rosario développe depuis presque 15 années. Je pense qu'avec le temps, nous serons témoins d'une attention encore plus grande prêtée à l'intégration de ces processus d'agriculture urbaine dans le vécu quotidien de la ville » Miguel Lifschitz, Maire de Rosario.

De plus, il existe une unité agro-alimentaire, dirigée par les agriculteurs, qui transforme les

produits maraîchers et une autre qui fournit des produits cosmétiques naturels à partir de plantes médicinales. Deux autres sont en construction dans les quartiers sud et sud-ouest, avec des fonds alloués par le budget participatif.

Quatre parcs maraîchers en cours d'aménagement, dans la ville, serviront de modèles pour l'établissement d'autres parcs dans les années qui viennent.

Un réseau de producteurs urbains a été également mis sur pied récemment (2006), avec l'objectif de fortifier davantage les capacités de production, de commercialisation et de lobbying de ces membres. Le réseau s'embarquera dans des activités telles que la formation d'équipes de formateurs capables d'encadrer les membres de la communauté intéressés par les techniques de production écologique. Les revenus générés

par la vente de ces services seront utilisés, en partie, pour renforcer le réseau.

Beaucoup de défis restent à être relevés, tels que le niveau de production et de commercialisation dans la ville, la réduction des producteurs urbains par rapport au soutien du gouvernement et l'intégration de l'agriculture urbaine à d'autres domaines de la gestion publique, en particulier, l'amélioration des banlieues urbaines et la création de nouveaux établissements humains.

Ordonnance N° 4713 (1999) relative au «**Programme municipal sur les jardins maraîchers communautaires**» qui a proposé l'établissement de jardins maraîchers sur les terrains publics et privés. Dans le premier cas, les permis d'utilisation peuvent être directement obtenus des autorités compétentes. Dans le deuxième cas, les propriétaires privés sont encouragés à donner en bail leurs parcelles vacantes à la municipalité de Rosario qui à son tour, mettra ces parcelles en location aux maraîchers communautaires pour une durée de deux ans. Pendant cette période, le propriétaire foncier est exempté du paiement de la taxe sur la propriété immobilière. Ordonnance N° 7341 (2002) a mis en place le « Programme municipal pour le développement de l'agriculture organique » qui promeut la création d'unités de production organique ainsi que les micro entreprises associées pour la production de bio engrais organiques, de compost, d'outils et la transformation de produits organiques. Il prévoit l'offre de formations, de semences et d'irrigation, fournit une assistance technique et financière pour l'établissement d'agro entreprises et la commercialisation, et facilite les contacts avec les supermarchés locaux.

Ordonnance N° 2358 a mis en place le «**Programme pour la promotion d'entreprises sociales productives à Rosario**» qui appuie les agro industries et les marchés de produits maraîchers.

Ordonnance N° 6493 (2003) est relative à l'identification permanente et l'inclusion de terrains vacants aptes à la pratique de l'agriculture urbaine dans «**la Banque de Terrains de la ville de Rosario**». Cette ordonnance facilite le processus d'attribution de terres à des groupements communautaires. Elle prévoit également l'identification de terres pour l'agriculture urbaine dans les programmes de réhabilitation urbaine et de logements.

Finalement, le Décret 1074 (2004) appelle à la mise en œuvre à Rosario du «**Programme de Parcs Maraîchers**» dans lesquels des activités productives et ludiques sont intégrées à la gestion d'espaces verts et naturels (tel que les zones inondables et les réserves routières).

Les aspects réglementaires et juridiques de l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest Francophone : de la marginalisation à la légitimation¹

Longtemps marginalisé voire ignorée sous l'autel d'une dichotomie outrancière entre la ville et la campagne, l'agriculture urbaine suscite un certain intérêt de la part des pouvoirs publics, de la société civile, des chercheurs, etc. Cet intérêt que manifestent les pouvoirs publics à l'endroit de l'agriculture urbaine est inversement proportionnel à sa prise en compte effective dans le dispositif institutionnel et juridique de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. La dynamique de transferts de compétences aux collectivités locales en cours dans la zone ouest africaine ne s'est pas non plus traduite par un engagement des Municipalités pour faire face au devenir hypothétique de l'agriculture urbaine, en raison notamment de la mise en prééminence des préoccupations urbanistiques. Le statut juridique de l'agriculture urbaine contraste avec la pluralité d'acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans la promotion et le développement de l'agriculture urbaine. Toutefois, la pluralité et surtout la diversité des acteurs, nonobstant les problèmes de coordination et de complémentarité fonctionnelles sont l'expression d'une reconnaissance de la valeur ajoutée, au double plan social et économique, des activités agricoles en milieu urbain.

Contexte

Les économies des sociétés africaines sub-sahariennes, pour être à dominante rurale, sont basées sur les systèmes de production agricole. Ainsi, la non performance du secteur agricole, au-delà du simple recul des indicateurs de développement économique qu'elle engendre, a des incidences sociales en termes d'exode rural, de sous-alimentation et de malnutrition. La sécurité alimentaire, un objectif majeur des programmes de développement des pays africains, est rendue hypothétique par les contreperformances enregistrées dans le domaine de l'agriculture. L'agriculture urbaine qui occupe une place très importante dans les systèmes de production agricole peut constituer, si son statut est valorisé, un palliatif voire une solution durable.

Moussa SY
Institut Africain de
Gestion Urbaine (IAGU)
moussa@iagu.org

La mise en place, avec l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), du Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC) s'inscrit dans cette mouvance de renforcer la visibilité de ce secteur d'activités et de renforcer sa place dans la lutte contre la pauvreté urbaine. Ce réseau englobe actuellement sept (7) pays de l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Mali, Bénin, Sénégal, Niger, Mauritanie et Burkina Faso.

L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) - une ONG internationale basée à Dakar (Sénégal) - a animé le processus de création du Réseau et en assure la coordination régionale. Dans chacun des pays membres du Réseau, il existe une Coordination Nationale chargée d'assurer la supervision technique des activités à l'échelle locale. Les activités du programme ont démarré durant

l'année 2001 par un projet dit de «recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre». Il a été principalement marqué par :

- La conduite d'un diagnostic (Profil/Etude de cas) dans les sept (7) villes sur l'agriculture urbaine avec une mise en prééminence des problématiques foncière et de réutilisation des eaux usées ;
- l'organisation de sept (7) consultations de ville (Cotonou, Ouagadougou, Nouakchott, Bamako, Niamey, Dakar et Abidjan) qui ont permis d'identifier les enjeux prioritaires liés à l'agriculture urbaine, les principales contraintes et de proposer des Plans d'actions municipales (PAM) pour le développement durable de l'agriculture urbaine.

Plusieurs axes de réflexion en rapport avec l'agriculture urbaine ont été analysés en

¹ Cet article est le résumé de celui rédigé par Dr Oumar CISSE, Mme Ndèye Fatou Diop GUEYE et Monsieur Moussa SY sous le titre Institutional and legal aspects of urban agriculture in French-speaking West Africa : From marginalisation to Legitimation » paru dans Environment & Urbanization Vol 17 N° 1 April 2005, pp. 143-154

profondeur par les profils et études de cas. C'est dans ce sens qu'il a été questionné les aspects institutionnels de l'agriculture urbaine au travers d'une identification, dans leur diversité, des acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine d'une part et d'autre part d'une revue du positionnement institutionnel de l'agriculture urbaine dans les textes législatifs et réglementaires des pays concernés par le projet de recherche/consultation.

L'objet de cet article est d'analyser, dans les différentes villes du projet, les aspects institutionnels liés à l'agriculture urbaine avec une mise en évidence des permanences et des ruptures. Il permettra, après une analyse des enjeux qui structurent l'agriculture urbaine, d'analyser la place de ce secteur d'activité dans les politiques de planification et de développement urbain et de passer en revue les principaux acteurs de l'agriculture urbaine et leurs rôles dans l'optique de cerner le niveau de complémentarité fonctionnelle entre eux.

1.L'Agriculture urbaine : Une victime de la dichotomie outrancière entre la ville et la campagne

Nonobstant l'ancienneté de la pratique de l'agriculture urbaine dans les villes africaines, les débats sur sa légalisation sont toujours de mise en Afrique. Ces débats restent entretenus et alimentés par la persistance d'une vision fondée sur l'existence d'identités qui seraient spécifiques à la ville et à la campagne. Aussi, la réflexion

sur la place de l'agriculture urbaine dans les textes juridiques et réglementaires de gestion urbaine fait-elle souvent difficilement l'économie d'une analyse des rapports de complémentarité ou de distinction entre la ville et la campagne. Cette analyse a mobilisé de nombreux efforts et concerné plusieurs corps disciplinaires. Ce qui témoigne de tout l'intérêt porté sur cette question en tant qu'elle avait pour finalité l'identification de facteurs distinctifs de la ville et de la campagne dans la perspective de l'érection de barrières étanches entre les deux. Mais il s'agissait surtout dans ces réflexions d'étudier la distribution spatiale des activités humaines et le rôle de la ville «quelquefois mythifiée, souvent diabolisée, toujours controversée» (BAGRE, 2002 : 4). Cette affirmation ci-dessus résume toute la complexité de la ville dont l'analyse recommande de prendre en compte les références démographiques, économiques et sociologiques.

Globalement, l'idée principale qui sous-tend l'urbanisation est, entre autres, la division sociale du travail mais surtout la séparation entre l'agriculture et l'industrie. Cette idée principale a été à la base d'un confinement de certaines sphères d'activités à la ville et d'autres à la campagne. A cet effet, Yves-Henri Bonello affirme que pour accéder au statut urbain, il est nécessaire d'avoir «sur un territoire des groupes exerçant des activités distinctes, les services, étant plus assurés par les agriculteurs mais

par des personnes entretenues grâce au surplus de la production» (JONES, 1973 : 11). Mario Polèse renvoie, pour sa part, l'urbanisation, au «passage d'une société rurale à une société de plus en plus urbanisée» (1994). Ces quelques références citées sont loin d'être exhaustives pour l'analyse de la question des rapports d'indépendance et/ou de complémentarité entre la ville et la campagne, il apparaît tout au moins, à la lumière de ce qui précède, que la ville est perçue comme le lieu exclusif d'exercice d'activités non agricoles. C'est dire que l'émancipation d'une entité géographique au rang de statut de ville ne peut être effective sans un abandon des activités agricoles au profit des activités industrielles et de services. En clair, l'agriculture ne saurait être, d'après ces approches, une activité urbaine mais plutôt rurale. Ces approches ne contrastent-elles pas avec la réalité des villes où demeure la pratique de l'agriculture ? En effet, l'observation des villes africaines montre que l'agriculture est une composante des activités urbaines. L'étude du PNUD intitulée Urban Agriculture, food, jobs and sustainable cities publiée en 1996 montre que, non seulement, l'agriculture urbaine est présente mais elle a des effets bénéfiques dans la lutte contre la malnutrition, le sous-emploi et dans l'amélioration du cadre de vie. Cet apport de l'agriculture urbaine est-il proportionnel à sa prise en compte dans les instruments de gestion urbaine ? La pratique de l'agriculture, quoi

qu'elle existe dans les villes, ne subit-elle pas une marginalisation dans les politiques urbaines? Quelles sont les conséquences de cette marginalisation dans le développement de l'agriculture dans les villes? Ces questions qui s'offrent comme une occasion pour saisir le niveau d'intégration de l'agriculture dans les plans d'urbanisme requièrent au préalable d'identifier les acteurs qui interviennent dans la pratique et dans la gestion de l'agriculture urbaine. Au-delà d'une simple identification, la question est celle d'analyser les modes opératoires d'interaction entre ces principaux acteurs et d'étudier les éléments réels et potentiels de dysfonctions et/ou de conflits. C'est sur la base de ces différents questionnements qu'il a été élaboré l'approche dite de recherche/consultation.

2. Positionnement de l'agriculture urbaine dans les textes réglementaires et juridiques

La dichotomie outrancière entre la ville et la campagne a eu comme corollaire une marginalisation de l'agriculture urbaine dans les stratégies de planification et de développement des villes. Cette marginalisation est l'expression la plus concrète du relent d'interdiction dont fait l'objet l'agriculture urbaine dans les textes réglementaires et juridiques. La réelle volonté politique affichée pour une prise en compte effective de l'agriculture urbaine, au regard de tous les enjeux dont elle est porteuse, ne s'est pas encore traduite par son intégration dans le cadre institutionnel de gestion urbaine.

A cet effet, et en considérant, par exemple, le cas d'Abidjan (Côte d'Ivoire), l'agriculture urbaine occupe une place secondaire dans la politique de planification urbaine avec comme résultante une non prise en compte des besoins de développement de l'agriculture urbaine. En effet, la direction de l'urbanisme en charge d'intégrer l'agriculture urbaine dans le schéma



Vue partielle du site de Seme Kpodji (Bénin) attribué par l'Etat.

Ministère fera son bilan au Premier Ministre, la question essentielle qui lui sera posée est celle-ci : combien de logement avez-vous construit ? » (BNETD-IAGU, 2002 : 50).

Le cas d'Abidjan est loin d'être un épiphénomène par rapport à la marginalisation que subit l'agriculture urbaine. Ainsi, s'il existe à Ouagadougou (Burkina

Directeur d'Urbanisme de la ville d'Abidjan a privilégié les besoins d'urbanisation qui se déclinent en termes de logement, routes, ponts et équipements structurants. Cette position reste structurée par l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables sur l'impact économique de l'agriculture urbaine d'une part et d'autre part par les besoins prioritaires des populations : logements, les équipements de proximité et les infrastructures primaires. Ainsi se comprend-il aisément dans toute sa plénitude, l'affirmation d'un ex-directeur de l'Habitat en cours d'une réunion : «lorsque mon

Faso) un consensus sur le maintien de l'agriculture urbaine, la question du devenir de ce secteur d'activités demeure en raison de l'inexistence d'instruments de sa gestion. Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) élaboré en 1997 mentionne certes le maraîchage «mais les recommandations restent vagues et créent des ambiguïtés à plusieurs niveaux (statut foncier de certains sites, affectation des eaux des barrages à l'activité, etc.) » (EIER - IAGU, 2002 ;68). Dans le même ordre d'idées, le SDAU de la ville de Nouakchott réalisé en 1983 puis modifié en

1987 accorde une place peu importante au développement de l'agriculture urbaine. Seuls les sites de Sebkha et la ceinture verte ont été pris en compte dans ce schéma. Un SDAU qui couvre la période 2002-2005 est en cours d'élaboration. Il a le mérite de répertorier les occupations actuelles des sites maraîchers mais ne fait pas mention de leur développement. (Tenmiya, IAGU, 2002 : 49).

En somme, l'agriculture urbaine subit une marginalisation dans les textes réglementaires et juridiques de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette marginalisation se décline en termes, le plus souvent, d'un manque de lisibilité et de visibilité et quelquefois d'ignorance absolue d'une activité aux contributions avérées dans le développement des villes. Il se dénote que les pouvoirs publics n'ont pas encore bien saisi la pertinence de l'invite de REES William à accorder une importance à l'agriculture urbaine. «Il semble que l'agriculture urbaine ait un sens sur les plans écologique, social et économique presque partout sur terre. Les gouvernements devraient la considérer comme une idée dont l'heure est arrivée» affirmait Rees William.

Il existe néanmoins des cas où l'agriculture urbaine est explicitement prise en charge par les dispositions réglementaires même si celles-ci sont peu ou prou appliquées. Tel est le cas du Niger où de SDAU de la ville de Niamey élaboré en 1984 intègre l'intensification des

activités agricoles, particulièrement le long fleuve. Ce schéma prévoyait la pratique de la culture extensive pluviale sur les terrasses hautes, le développement des cultures rizicoles, maraîchères et fruitières de part et d'autre des berges du fleuve Niger, la pratique de l'agriculture fruitière et maraîchère le long de la vallée du Gounti-yéna (ADRI-IAGU, 2002 :23). Il apparaît que le schéma de 1984 a bien pris en compte l'agriculture urbaine dans le développement de la capitale nigérienne mais il n'a pas été appliqué dans toute sa rigueur. Ainsi, les autorités communales, plutôt intéressées par les opportunités que le schéma offrait en termes de recettes fiscales ont fait réaliser de multiples parcelles loties. Il en a résulté une consommation abusive des espaces périphériques et d'amenuisement des zones de productions agropastorales (ADRI-IAGU : 2002 ; 24) ;

En résumé, la problématique de l'agriculture urbaine en rapport avec les aspects institutionnels se pose en termes de manque de lisibilité dans les textes réglementaires et d'un défaut d'application des dispositions en faveur de la préservation et du développement de l'agriculture urbaine. Cette situation de l'agriculture urbaine trouve son expression la plus concrète sur les questions foncières sans la prise en compte desquelles l'agriculture urbaine est vouée aux gémonies. Il est ainsi fréquent les cas où les litiges foncières se terminent souvent en défaveur des producteurs

dépourvus qu'ils sont, dans la plupart des cas, de titres de propriété susceptibles de sécuriser leur exploitation. Aussi, est-il fréquent de constater les répressions dont sont victimes les producteurs dans l'exercice de leurs activités agricoles. Des pratiques coercitives sont exercées sur les producteurs lorsqu'ils réutilisent les eaux usées brutes. C'est le cas notamment à Dakar (Sénégal) où les producteurs vivent sous la hantise permanente des contrôles du Service d'Hygiène en charge de la police d'hygiène au Sénégal.

Il convient, en définitive, de remarquer que la précarité du droit d'occuper du domaine public met les agriculteurs urbains en situation d'insécurité permanente. Ce qui n'encourage pas les agriculteurs à réaliser d'importants investissements pour développer leurs exploitations. Les agriculteurs vivent en permanence la psychose d'un déguerpissement. Pourtant la plupart des pays d'Afrique de l'ouest ont élaboré une pléiade de textes sur le régime foncier qui reconnaissent un droit réel aux propriétaires des exploitations. Mais, les procédures d'immatriculation, pour être complexes, lourdes et onéreuses sont rebutantes pour les producteurs peu habitués aux démarches administratives. A cela s'ajoute le chevauchement des compétences entre les administrations foncières et surtout la persistance du droit foncier coutumier dont les interactions avec le droit positif ne sont pas

toujours clarifiées. Il en résulte la perpétuation de pratiques certes en porte à faux avec les textes réglementaires en vigueur mais légitimées par la conscience collective. Le décalage entre le droit coutumier et le droit positif sur la gestion du foncier aggrave la précarité foncière des exploitations en ce qu'il décourage les producteurs quant à l'effectuation des démarches pour l'immatriculation de leurs parcelles.

3. La politique de Décentralisation: une opportunité pour l'agriculture urbaine ?

L'analyse des aspects institutionnels de l'agriculture urbaine ne peut être faite avec pertinence et exhaustivité en dehors du contexte généralisé du transfert de compétences du niveau central aux collectivités décentralisées. Cette réflexion est d'autant plus opportune qu'il devra s'agir de questionner le niveau de complémentarité entre les autorités centrales et celles locales sur la gestion de l'agriculture urbaine de manière générale et des secteurs connexes (eau, foncier, habitat, santé, environnement, etc.).

Ainsi dans le cas de la Côte d'Ivoire, même si les premières tentatives de transfert de compétences aux collectivités locales datent des années 70, il a fallu attendre les années 80 pour voir la mise en œuvre pratique de la décentralisation. Cela s'est fait au travers de la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 à la faveur de laquelle ont été élus les Conseillers municipaux, les maires des 10 communes et du Maire de la ville d'Abidjan. Mais, c'est la loi n° 85-582 du 29 juillet

1985 qui précise le régime des transferts de compétence de l'état ivoirien aux communes et à la ville d'Abidjan. « Toutefois l'autonomie de gestion dont disposent les Communes ne concerne pas le secteur agricole » (BNETD-IAGU ; 2002 : 56). La gestion des activités agricoles est de la compétence de l'état à travers le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Nonobstant, les communes prélèvent des taxes d'occupation du domaine public sur les activités des producteurs situés en zone urbaine. Aussi, la municipalité de Bingerville s'emploie-t-elle à recenser les producteurs implantés dans la périphérie de la commune dans l'optique de créer de nouvelles assiettes fiscales sur les activités agricoles.

Il se dégage, à la lumière du cas de la Côte d'Ivoire, un écart important entre les compétences transférées et les pratiques qui s'inscrivent, le plus souvent, dans une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale aux fins d'accroître les capacités financières des communes. Aussi, la tendance est-elle forte de voir celles-ci s'arroger de prérogatives qui dépassent leur champ de compétences. Cette situation est constatée notamment au Sénégal, en particulier à Dakar, où la gestion des réserves foncières fait l'objet d'une gestion opaque par les Maires et Présidents de communautés rurales. Il est constaté des cas où des communes d'arrondissement délivrent des actes de construire,

de démolir sans se référer ni au représentant de l'Etat ni à la commune ; ce qui est contraire aux dispositions réglementaires exigeant l'approbation préalable du représentant de l'Etat en ce concerne les actes (LY 2000). C'est dire que les élus locaux passent outre les dispositions en dépit des sanctions auxquelles ils sont exposés. En effet, l'article 146 n° 96 - 06 précise bien que les abus en matière domaniale et plus particulièrement «La spéculation et l'affectation de terrains publics, les permis de construire ou de lotir» peuvent entraîner la suspension ou la révocation du Maire et de ses adjoints. Il se dénote, à travers l'exemple du Sénégal susmentionné, que l'absence de visibilité des compétences respectives des autorités centrales et celles du niveau central crée des espaces de conflits préjudiciables aux avantages que pourrait tirer l'agriculture urbaine de la décentralisation. Les dysfonctionnements notés dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation, loin d'annihiler toute velléité d'espoir en faveur de l'agriculture urbaine, ont conduit à apporter dans d'autres pays des corrections idoines pour une réelle prise en charge de ce secteur d'activités. C'est ce qui explique qu'au Niger, le décret 99-035 du 05 mars 1999 attribue plusieurs compétences aux communes, particulièrement celles relatives à la gestion des ressources naturelles.

On peut citer entre autres compétences :

- La restauration et la protection de l'environnement;
- L'élaboration participative des plans et schémas locaux de développement sur les ressources naturelles ;
- L'avis du conseil municipal pour toute installation classée dangereuse, salubre et incommode dans le territoire communal.

Il apparaît, au regard de ces compétences que les préoccupations majeures liées à la planification et à la gestion de l'agriculture urbaine sont bien prises en compte. L'illustration la plus parfaite est la compétence technique et politique d'élaboration participative des plans et schémas locaux de développement sur les ressources naturelles. Cette compétence permettra dans le cas de Niamey «de circonscrire avec plus de fermeté les limites de l'urbanisation, et par conséquent de mieux protéger les zones

agricoles périphériques mais également les sites maraîchers situés au sein du tissu urbain » (ADRI-IAGU, 2002 : 36).

Les espoirs d'une prise en compte accrue de l'agriculture urbaine se trouvent au Bénin à travers la loi 97- 028 qui opère une véritable décentralisation de l'administration avec l'érection des communes en collectivités locales décentralisées. Aussi, la loi 97- 029 du 15 janvier 1999 confère-t-elle aux communes plusieurs compétences qui devraient leur permettre de «prendre des initiatives aux plans : politique, administratif et technique en terme de renforcement des capacités des agriculteurs urbains» (CAB-IAGU, 2002 : 63).

En définitive, l'agriculture urbaine en rapport avec la problématique de la décentralisation se décline en termes d'opportunités pour les activités agricoles en milieu urbain. Cette perception quasi généralisée des

rapports entre l'agriculture urbaine et la décentralisation bute, dans sa mise en œuvre effective, sur le manque de lisibilité des compétences transférées avec comme corollaire des conflits potentiels entre les organes d'exécution (communes) et les instances de contrôles (l'Etat ou ses représentants). A cette situation s'ajoute l'absence de complémentarité fonctionnelle entre les principaux acteurs impliqués ; ce qui renforce le sentiment de vides juridiques et l'adoption de comportements déviants.

Conclusion

1. La reconnaissance des enjeux de l'agriculture urbaine ne s'est pas encore traduite, pour l'essentiel, par sa réelle prise en charge dans le dispositif juridique et réglementaire des pays africains. En tant que secteur d'activité urbaine, l'agriculture urbaine souffre encore d'un manque de lisibilité dans les instruments de gestion urbaine. L'une des expressions les plus manifestes de cette marginalisation de l'agriculture urbaine est l'insécurité foncière des périmètres maraîchers. Le conflit quasi-permanent entre la recherche d'espaces constructibles et les surfaces agricoles tourne généralement en faveur de la satisfaction des préoccupations urbanistiques.

2. Les collectivités décentralisées, les Municipalités en particulier, ne s'inscrivent pas encore dans une dynamique de sortir l'agriculture urbaine des sentiers de l'inconsidération. Le transfert de compétences



Table ronde des bailleurs de fonds organisée à Nouakchott

relatives à l'agriculture urbaine, dans les cas où il existe, est entravé, dans son application, par des pratiques visant plus à élargir l'assiette fiscale que de promouvoir le développement de l'agriculture urbaine. Elles se traduisent, dans la plupart des cas, par une emphase à recenser les espaces cultivés aux fins d'augmenter les recettes fiscales.



Consultations locales sur l'agriculture urbaine à Niamey

Références

ADRI-IAGU (2002), Interactions entre la problématique foncière et le développement durable de l'agriculture urbaine, Profil de la Ville de Niamey, CRDI, PGU.

BAGRE Alain (2002), « Aspects réglementaires, institutionnels et financiers de l'utilisation des eaux usées en agriculture urbaine en Afrique de l'ouest », Communication présentée à l'atelier régional portant sur la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) par le RUAF et le CREPA du 03 au 07 juin 2002.

BNETD-IAGU (2002), Interactions entre la problématique foncière et le développement durable de l'agriculture urbaine, Profil de la Ville d'Abidjan, CRDI, PGU.

BONELLO Yves-Henri (1996), La ville, Edition Que sais-je ?, PUF 1996.

CAB-IAGU (2002), Interactions entre la problématique foncière et le développement durable de l'agriculture urbaine. Profil de la Ville de Cotonou, CRDI, PGU.

CAHBA-IAGU (2002), Le foncier dans l'agriculture urbaine en Afrique de l'ouest. Etude de cas de la ville de Bamako, CRDI, PGU.

EIER-IAGU (2002), Le recyclage des eaux usées dans l'agriculture urbaine en Afrique de l'ouest: Profil de la ville de Ouagadougou.

JONES Emrys (1973), «La ville et la cité», Collection Environnement et société - Mercure de France.

LY EL H (2000), Habitat, Développement humain durable et bonne gouvernance. Rapport national sur le développement humain durable et la bonne gouvernance, PNUD, Ministère du Plan, Dakar.

MÜLLER (1999), Une vue exploratoire de la production maraîchère et de l'économie au niveau des ménages - cas du maraîchage à Ouagadougou, Travail de Diplôme Institut Tropical Suisse Département Santé Publique et Epidémiologie.

OLAWALE (1961), La nature du Droit coutumier africain.

OUEDRAOGO Boureïma (2002), « Avantages sociaux et économiques du recyclage des eaux usées dans l'agriculture urbaine des villes ouest-africaines », Communication présentée à l'atelier régional portant sur la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) par le RUAF et le CREPA, du 03 au 07 juin 2002.

PNUD (1996), Urban Agriculture, food, jobs and sustainable cities

POLESE Mario (1994), Economie urbaine et régionale, Economica

RADI-IAGU (2002), Utilisation des eaux usées dans l'agriculture urbaine en Afrique de l'ouest: Etude de cas de la ville de Dakar, CRDI, PGU.

REES William E. (1997), Why Urban Agriculture? Notes for the IDRC Development Forum on cities Feeding People: A Growth Industry, Vancouver, Canada.

Tenmiya-IAGU (2002), Recyclage des eaux usées dans l'agriculture urbaine en Afrique de l'ouest: Profil de la ville de Nouakchott, CRDI, PGU.

EVÈNEMENTS

29^{ème} Conférence Nationale Annuelle sur la Politique Alimentaire (Washington, D.C., USA)

La Conférence Nationale Annuelle sur la Politique Alimentaire est une institution de Washington. Elle est coordonnée par les Fédérations des consommateurs d'Amérique, en coopération avec l'Association pour les produits alimentaires et se tient au Club de la Presse de Washington. C'est un rassemblement national majeur pour ceux qui sont intéressés par les politiques d'agriculture, d'alimentation et de nutrition. Pour voir les informations les plus récentes, visiter le site web CFA à l'adresse:

www.consumerfed.org/events.cfm

Conférence sur le reboisement des toits des maisons pour des Communautés Durables (Minneapolis, MN, USA)

29 avril - 2 mai 2007

La cinquième Conférence Internationale sur le reboisement des toits des maisons pour des villes durables cherchera à développer la prise de conscience sur les multiples avantages du jardinage sur les toits des maisons, partager de nouveaux résultats de recherche, donner des informations sur les conceptions les plus récentes, les techniques de mise en œuvre et les produits, et étendre des réseaux tout en travaillant pour l'édification de villes plus durables par la mise en œuvre du jardinage sur les toits. Les grandes lignes de la conférence

aborderont les orientations, la conception et les études de cas, de même que la recherche. Pour de plus amples informations, visiter le site web :

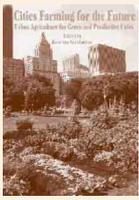
<http://www.greenrooftops.org/>

Colloque sur "Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville". 10 - 12 octobre 2007

L'équipe Agriculture Urbaine de l'ENSP et le laboratoire GECKO de l'Université de Nanterre organisent, avec le soutien de la Région Ile-de-France, un colloque intitulé "Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville".

Pour tout savoir sur ce colloque, consulter le site web de l'ENSP ou cliquez sur le lien direct : <http://versailles.ecole-paysage.fr/recherche/colloque/index.html>

Cities Farming for the Future: Urban Agriculture for Green and Productive Cities

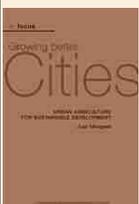


Rene van Veenhuizen (ed). 2006. Publié par la Fondation RUAF, le CRDI et l'IIRR, ISBN 1-930260-14-4

Depuis 1999, les partenaires du Centre d'Information sur l'Agriculture Urbaine et la Sécurité Alimentaire (Fondation RUAF) jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès aux informations sur l'agriculture urbaine et le renforcement des capacités des autorités locales, des ONG, des organisations d'agriculteurs et autres acteurs en ce qui concerne le diagnostic participatif local et la planification stratégique de l'agriculture urbaine. Cette publication présente l'état actuel du développement durable de l'agriculture urbaine et indique les progrès qui ont déjà été enregistrés depuis la publication des premiers travaux d'importance sur l'agriculture urbaine (le livre du PNUD «Urban Agriculture» Smith et autres. Edité en 1996 et le livre de la DES «Growing Cities, Growing Food : Urban Agriculture on the Policy Agenda» Bakker et autres édité en 2000).

Ce livre est disponible en format PDF à l'adresse suivante : <http://www.ruaf.org/node/961>, et en format HTML à : http://www.idrc.ca/ev_en.php?ID=100638_201&ID2=DO_TOPLC. La version imprimée de 460 pages peut être commandée auprès du IIRR à l'adresse suivante : bookstore@iirr.org / www.iirr.org

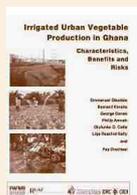
Cultiver de meilleures villes : Agriculture urbaine et développement durable



Luc JA. Mougeot, 2006. CRDI. ISBN 1 55250-227-9

Résumé et synthétise

20 ans d'expérience de recherche en agriculture urbaine. Le texte est à la fois clairement écrit et bien présenté et permet au lecteur de saisir rapidement les points importants. Ce livre sert de point focal pour le site web thématique du CRDI sur l'agriculture urbaine: www.idrc.ca/in-focus/cities. Le texte intégral est disponible en ligne et mène le lecteur vers une toile virtuelle de ressources qui explorent deux décennies de recherche sur cette importante question. Une copie CD « En Focus» du site est incluse dans le livre (avec des textes en espagnol et en anglais)



Irrigated Urban Vegetable Production in Ghana: Characteristics, Benefits and Risks

Emmanuel Obuobie,

Bernard Keraita, George Danso, Philip Amoah, Olufunke O. Cofie, Liga Rachid-Sally and Pay Drechsel. 2006.

Disponible à l'adresse <http://www.cityfarmer.org/GhanaIrrigateVegis.html>. Un nombre limité de copies imprimées est disponible sur commande à l'adresse suivante : e.abraham@cgiar.org (RUAF c/o IWMI Ghana).

Plus de 200 000 résidents urbains consomment des légumes exotiques tous les jours dans les rues d'Accra, les cantines et les restaurants. La plus grande partie des produits maraîchers est cultivée dans les espaces ouverts de la ville et de ses alentours à cause d'une insuffisance en moyens de transport et de stockage réfrigérés. Cette activité est très rentable et peut soustraire les groupes vulnérables de la pauvreté. Elle peut également contribuer au contrôle des inondations, aux réclamations foncières et au reverdissement de la ville. Cependant, il est devenu

plus difficile aux agriculteurs pauvres de trouver des sources d'eau non polluée à utiliser pour l'irrigation dans et autour des villes. Ce livre donne un aperçu exhaustif du maraîchage urbain et périurbain dans les principales villes du Ghana avec un accent particulier sur l'utilisation des eaux usées. Il s'achève par des recommandations sur les moyens de réduction effective des risques sanitaires dans un pays à faible revenu comme le Ghana, tout en soutenant, simultanément, l'importante contribution de l'agriculture urbaine et périurbaine pratiquée sur des espaces ouverts. Le livre met davantage en évidence les besoins en matière de recherche et servira de ressources documentaires importantes pour les étudiants, les chercheurs et les décideurs.

Food Security in Practice: Using Gender Research in Development

Agnes R. Quisumbing and Bonnie McClafferty. 2006
Pour télécharger ou commander une copie : <http://www.ifpri.org/pubs/fspractice/sp2.asp>

Ce nouveau guide du praticien de l'Institut International de Recherche sur la Politique Alimentaire comble le fossé existant entre la recherche et la pratique en offrant des mises à jour et des informations pertinentes sur la raison et la manière dont les questions de genre, si elles sont prises en compte, peuvent améliorer la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des projets et politiques de développement. Le guide présente des résultats de recherche clé du programme de IFPRI sur le genre et les réalités dans les ménages, dans le cadre des cycles des projets et des politiques. Les auteurs ont effectué des tests de terrain chez les praticiens d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine pour voir si

leurs résultats étaient valides hors des pays d'étude.

To subsidise my income: Urban Farming in an East African Town Dick Foeken. 2006. *Série Centre d'Etude Africaine Vol. 7. Leiden. ISBN : 90-04-15202-4*

Comme illustré dans des publications antérieures et l'article dans ce numéro, l'agriculture urbaine fait l'objet de recherche et de développement à Nakuru. Après la parution de Morogoro and Mbeya en Tanzanie, cette publication met l'accent sur l'agriculture urbaine dans cette ville du Kenya. Ce travail s'appuie sur des enquêtes et des études conduites par divers chercheurs comprenant des étudiants d'universités kenyanes. Il aborde les techniques culturelles, les aspects socioéconomiques de

l'agriculture urbaine et les questions environnementales qui lui sont liées. Il montre que l'agriculture urbaine est omniprésente à Nakuru, qu'elle joue un rôle important dans la subsistance des ménages urbains, qu'elle est tolérée par les autorités, et bénéficie d'une attention accrue de la part des acteurs de la ville.

Managing Cities in Developing Countries, the Theory and Practice of Urban Management

Meiner Pieter van Dijk. 2006. EE. UK
ISBN-10: 1 84542880 3. Edité en chinois par Renmin University Press.

L'auteur rassemble un certain nombre d'approches théoriques et d'expériences pratiques pour étudier les aspects économiques et

financiers de l'aménagement urbain avec un accent sur les pays en développement. Plusieurs opportunités et thèmes relatifs à la décentralisation, auxquels les aménagistes urbains devraient avoir recours pour rendre leurs villes plus compétitives, sont abordés. L'auteur soutient que les aménagistes urbains devraient mettre l'accent sur les problèmes soulevés par les acteurs plutôt que de recourir à des approches sectorielles. La participation des acteurs urbains conduira à une analyse intégrée des problèmes urbains et à des solutions intégrées prenant en compte les contributions attendues de ces mêmes acteurs.

NOUVEAUX CD ET DVD

Small Urban Producers Organisations: Keys Partners for Sustainable Development

Produit par World Report Foundation pour le CRDI, la FAO, l'IPES et ETC. 2006

Ce film DVD montre les résultats d'une étude exhaustive sur l'alimentation urbaine et périurbaine et les organisations de producteurs agricoles. Ce cours métrage de treize minutes et demie montre des expériences à Amsterdam, Dakar, Hyderabad et Rosario pour illustrer et analyser les contributions de ces organisations à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Un nombre limité de copies est disponible sur demande auprès du RUAF.

Recycling realities in African Cities

IWMI a produit (avec l'appui du CRDI) ce court enregistrement (trois minutes et demie seulement) d'une excellente qualité qui attire l'attention des décideurs sur la façon de préserver les avantages de l'utilisation des eaux usées pour la production alimentaire tout en minimisant les risques sanitaires. Un Dossier sur la Politique Hydraulique est également disponible. Il traite des prochaines directives de l'OMS et de la gamme de mesures alternatives de réduction des risques qui peuvent être prises lorsqu'aucun traitement à grande échelle des eaux usées n'est possible.

<http://www.iwmi.cgiar.org/waterpolicybriefing/files/wpb17.pdf>

Urban Green Space

Produit par la World Report Foundation pour ALTERRA Green World Research, financé par le Royaume Uni. 2004. www.greencluster.org

Ce film DVD présente les résultats du projet Greencluster et contient des outils pratiques pour les chercheurs, les aménagistes et les politiciens travaillant sur le développement et l'entretien des espaces verts urbains en Europe.

PAPUSSA Interactive DVD

Ce DVD contient des documents, des films et des photos résultat du projet de recherche PAPUSSA sur la production dans les systèmes aquatiques périurbains en Asie du Sud Est (voir également MAU n° 13/14)



Cities Farming for the Future

Les partenaires du RUAF ont produit ce DVD comme une présentation spéciale Au troisième Forum Urbain Mondial, tenu à Vancouver en juin 2006. Il contient des informations sur l'agriculture urbaine qui peuvent aussi être consultées sur le site www.ruaf.org



Water in the Context of European Union's Environmental Research

Ce DVD contient des synopsis de la 5^{ème} et 6^{ème} Community

Research Framework (respectivement en 1998-2002 et 2002-2006). Des informations peuvent aussi être trouvées sur le site :

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_en.html.

Synthèse des études de cas sur le financement de l'agriculture urbaine en Afrique de l'ouest

Contexte

Dans le cadre des activités du Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC), l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) coordonne un projet de recherche axé sur le financement des agriculteurs et agricultrices urbains en Afrique de l'Ouest. Ce projet cherche à répondre à la problématique du financement de l'agriculture urbaine dont l'insuffisance a été identifiée par les agriculteurs comme étant la contrainte majeure qui entrave le développement de leurs activités

D'une durée de trois (3) ans, le projet est financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)

Une composante essentielle du projet est constituée par la réalisation d'une étude de cas dans chacune des localités ciblées par le projet. L'objectif de ces études de cas était d'évaluer la demande et l'offre de financement aux agriculteurs/trices urbains et périurbains dans les localités ciblées, en mettant en exergue les mécanismes (nature, volume, cibles) de financement institués et les contraintes externes et internes, et en prenant en compte la dimension genre.

Revue bibliographique

En amont des études de cas, une revue bibliographique a été réalisée dans chacune des localités du projet pour faire le point des connaissances et informations sur les expériences et initiatives en matière de financement des activités. Les résultats de cette revue bibliographique devraient permettre de mieux orienter la problématique des études de cas. Aussi, la revue bibliographique devrait-elle suggérer des pistes pertinentes de réflexion à prendre en compte dans la réalisation des études de cas. La synthèse des rapports de revue bibliographique a permis de mettre en évidence quelques aspects intéressants de recherche.

- L'identification des systèmes de financement existants (origine, source, volume, montant, type et modalités de financement) est ressortie comme une préoccupation prioritaire. Mais, il s'agit surtout d'analyser l'adéquation des systèmes de financement existant pour

les activités agricoles urbaines. C'est dans ce cadre qu'une analyse des incidences des contraintes de ratios imposées aux institutions de micro finance dans le cadre de la régulation du crédit au sein de l'UEMOA, dans l'offre de crédit à l'agriculture urbaine a été suggérée.

- En outre, la revue de littérature a suggéré qu'un accent fût mis dans les études de cas sur les stratégies et mécanismes de mobilisation communautaire de l'épargne et d'offre de crédit. Il s'agit, à travers cette préoccupation, d'analyser les mécanismes de financement «informels» développés par les agriculteurs et agricultrices urbains pour conduire leurs activités.

- Par ailleurs, les résultats de la revue bibliographique ont insisté sur la nécessité de saisir le niveau de viabilité organisationnelle des structures associatives mises en place par les agriculteurs et agricultrices urbains. Aussi, l'analyse de la rentabilité et de la solvabilité des agriculteurs urbains a-t-elle été vivement recommandée par la revue bibliographique.

- Enfin, l'évaluation des politiques institutionnelles de crédit et leurs impacts sur la productivité agricole et sur le niveau de vie des populations engagées dans l'agriculture urbaine est ressortie comme une dimension à prendre en charge dans les études de cas.

- En définitive, les résultats de la revue bibliographique ont particulièrement insisté sur l'importance d'intégrer l'approche genre dans la réalisation des études de cas et sur la formulation de stratégies efficaces à même de pallier les contraintes d'accès au crédit des agriculteurs et agricultrices urbains.

C'est sur la base des orientations susmentionnées par la revue bibliographique que le cadre stratégique de réalisation des études de cas a été élaboré durant l'atelier méthodologique organisé à Dakar du 4 au 9 juillet 2005.

Résultats des études de cas

Il ressort des études de cas que sur le plan méthodologique, les outils de collecte de

données retenus durant cette rencontre ont été utilisés par toutes les équipes de recherche après une phase test et leur adaptation au contexte local. Pour des raisons pratiques, des choix ont été opérés parmi les strates correspondant aux différentes activités agricoles. Ainsi, la production végétale a été retenue dans les cas du Sénégal et de Ouagadougou. En plus de la production végétale, l'équipe de recherche de Ouagadougou a intégré l'élevage et celle du Bénin l'élevage et la pêche.

Face aux réticences des établissements financiers à répondre aux questions quantitatives à Cotonou et à Nouakchott, il a fallu élaborer un guide d'entretien pour mobiliser des informations qualitatives auprès de cette catégorie d'acteurs. Les difficultés sur le plan méthodologique ont été notées dans le recueil des données auprès des établissements financiers et dans la faible prise en compte de l'approche qualitative dans le déroulement du travail. Cette situation résulte du fait que les outils qualitatifs et quantitatifs ont été élaborés en même temps et les chercheurs n'ont pas souvent jugé utile de réajuster les guides d'entretiens pour interroger les facteurs explicatifs de certaines observations recueillies à travers le questionnaire. C'est pour cette raison que les commentaires de l'IAGU sur les rapports provisoires des études de cas ont beaucoup insisté sur la faiblesse de l'analyse qualitative au profit de celle quantitative. Aussi, des directives avaient-elles été données à certaines équipes pour formuler un nouveau guide d'entretien à même d'aider à la compréhension des phénomènes observés par le questionnaire.

En outre, il ressort des résultats des études de cas que les secteurs d'activités de l'agriculture urbaine (production végétale, production animale, production halieutique, transformation des produits agricoles et commercialisation) n'ont pas la même importance dans les localités étudiées. Dans le cas de Cotonou, en plus des cultures maraîchères, la pêche et l'élevage occupent une grande importance et on y pratique même de l'élevage non conventionnel (aulacodiculture, héliaculture ou ahaniculture, cuniculture).



Le Magazine Agriculture Urbaine est publié deux fois par an par la Fondation Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security (RUAUF) sous l'autorité du programme «Villes Agricoles du Futur» qui est financé par la DGIS, Pays-Bas, et le CRDI, Canada.

Le Magazine Agriculture Urbaine est traduit en français, espagnol, chinois, et arabe ; et distribué en différentes éditions à travers les réseaux régionaux du RUAUF. Il est également disponible sur le site : www.ruaf.org

Les partenaires du RUAUF sont

o Amérique Latine : IPES Promocion del Desarrolla Sostenible, Lima Peru : au@ipes.org.pe; Magazine en Espagnol : www.ipes.org/au

o Afrique de l'Ouest francophone : IAGU Institut Africain de Gestion Urbaine, Dakar, Sénégal, e-mail: moussa@iagu.org. Magazine en Français: www.iagu.org/ruaf/ruafiaguft.php

o Afrique de l'Ouest anglophone : International Water Management Institute. IWMI Ghana ; e-mail : o.cofie@cgiar.org

Site web: www.iwmi.cgiar.org/africa/west_africa/projects/RUAUFII-CFF.htm

o Afrique Orientale et Australe: MDP Municipal Development Partnership (MDP) ; e-mail : tinubvami@mdpafrica.org.zw;

site web: www.mdpafrica.org.zw/urbanagriculture.html

o Asie du Sud et du Sud Est: International Water Management Institute. IWMI India ; e-mail: r.simmons@cgiar.org site web: www.iwmi.cgiar.org/southasia/indecaspcnc=9106&msid=119

o Afrique du Nord et Moyen Orient : Université Américaine de Beyrouth, e-mail: em13@aub.edu.lb;

Magazine en langue arabe:

www.ecosystems.org/esdubhomepage.php

o Chine : IGSNRR Institute of Geographical Sciences and Natural Resources Research of the Chicago Academy of Sciences: email:

calm@igsnr.ac.cn ; Magazine en chinois: www.cnruaf.com.cn

Coordination et Soutien : Fondation ETC :

email: ruaf@etcnl.nl ; Magazine en anglais : www.ruaf.org

Éditeurs N° 16

Ce numéro a été édité par René van Veenhuizen (Directeur de Publication) avec l'équipe ETC-UA et les partenaires RUAUF

Édition web : Événements et publications

Marije Pouw et René van Veenhuizen

Administration :

Ellen Radstake

Éditeurs Linguistiques :

Moussa SY - Ngone Mbengue

Conception, Présentation et Impression :

Sénégalaise de l'Imprimerie

Abonnement

moussa@iagu.org - ngone@iagu.org

Adresse : Magazine de l'Agriculture Urbaine
B.P : 64 3830 AB Leusden Pays-Bas

Adresse Visiteurs : Kastanjelaan S. Leusden

Tel. +31.33.4326000 • Fax : +31.33.4940791

Email : ruaf@etcnl.nl • Site web: www.ruaf.org

I.A.G.U. N° 5 Liberté 6 Extension - BP 7263

Tél : (221) 827 22 00 - Fax : (221) 827 28 13

Email : iagu@sentoo.sn - iagu@iagu.org

Site Web : www.iagu.org

Par ailleurs, il a été noté une forte présence des femmes dans la commercialisation et une prépondérance des hommes dans la production végétale et animale. Ce constat confirme bien la division sociale du travail observée dans le domaine de l'agriculture urbaine même s'il est noté une timide percée des femmes dans la production.

Les résultats des études de cas révèlent que les besoins annuels de financement varient en fonction des secteurs d'activités de l'agriculture urbaine. La production végétale, le maraîchage en particulier, exige des besoins financiers plus importants dans les cas de la zone des Niayes (Sénégal), de Nouakchott (Mauritanie) et de Ouagadougou (Burkina Faso). En ce qui concerne Cotonou (Bénin), les activités qui viennent en tête, en termes de besoins de financement sont l'élevage et la pêche suivis de la floriculture et du maraîchage. Les besoins financiers suivent la même tendance que les dépenses d'exploitation et les recettes. Ces besoins concernent, pour l'essentiel, les cycles de production (intrants, matières premières, main d'oeuvre), les équipements et les investissements (acquisition de terre, construction d'enclos, aménagements d'accès à l'eau, etc.). Il est important de noter que la moyenne des besoins financiers exprimés par les femmes est inférieure à la moyenne des besoins exprimés par les hommes.

Un autre aspect important que renseignent les études de cas est la rentabilité des activités agricoles urbaines. Il est vrai que cette rentabilité varie à la fois en fonction des localités et des secteurs d'activités. Les données recueillies montrent que les activités agricoles urbaines ont des marges bénéficiaires parfois de l'ordre de 80% de l'investissement, ce qui est plus important que les bénéfices des activités agricoles en milieu rural. Ce résultat sur la rentabilité de l'agriculture urbaine et sur la compétitivité de ses produits est d'actualité. Les résultats obtenus à travers ce projet posent les jalons d'un questionnement plus structuré sur cette problématique qui mérite d'être étudiée en profondeur. La confirmation de premiers résultats sur la rentabilité permettra de disposer d'un argumentaire plus conséquent en faveur de l'agriculture urbaine.

Par ailleurs, en dépit de l'importance des besoins de financement de leurs activités, les agriculteurs et agricultrices urbains, dans leur grande majorité, n'ont jamais

demandé de crédit auprès d'une structure, généralement par ignorance des opportunités, par crainte des représailles en cas de non remboursement des prêts et parfois parce qu'ils (elles) n'ont pas envie de s'endetter. Ainsi, les agriculteurs et agricultrices développent des stratégies d'autofinancement et mettent à profit les systèmes d'épargne et les réseaux informels sociaux et familiaux pour financer leurs activités. Toutefois, les rares demandes de crédits formulées par les agriculteurs et agricultrices urbains sont généralement approuvées. Ces crédits sont généralement investis aussi bien dans les activités agricoles que non agricoles (consommation du ménage, investissements sociaux ou autre activité). Il est important de noter que les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à demander et à obtenir des crédits. Sauf dans le cas de Ouagadougou, les montants de crédit demandés par les hommes sont plus élevés que ceux sollicités par les femmes.

Dans l'offre de crédit à l'agriculture urbaine, les institutions de micro finance (IMF) sont les plus présentes mais le faible taux de pénétration de ce secteur d'activités dans les institutions de financement reste très faible. Cette situation est liée à la méconnaissance par les institutions de financement de ce secteur d'activités et par leur crainte de prendre des risques. Même si ce sont les IMF qui offrent, le plus souvent, de crédits à l'agriculture urbaine, il convient de noter que ces crédits, de par le délai de leur remboursement et les taux d'intérêts, répondent mal à la diversité des besoins de l'agriculture urbaine. Il convient de souligner que les mutuelles sont soumises à la réglementation en vigueur dans les pays de l'UEMOA et placées sous le contrôle de la Mission de Réglementation des IMF de la BCEAO. La réglementation fixe une limite de taux de recouvrement, de remboursement etc. Le taux de remboursement « critique » par exemple est fixé à 95%. A partir de ce taux, une institution doit arrêter ses prêts jusqu'à ce qu'elle atteigne les 97% ou plus. Cette situation n'est pas sans restreindre la volonté d'offrir du crédit aux acteurs économiques selon la spécificité de leurs activités.

**Pour toute information supplémentaire,
veuillez prendre contact avec :**

Moussa SY,
Coordinateur Régional du Projet
moussa@iagu.org